



Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations du Québec et du Labrador 2002-03

L'influence du milieu sur la santé

Rapport final

Par

Le secteur de la recherche de la CSSSPNQL



**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR**
**FIRST NATION OF QUEBEC AND LABRADOR
HEALTH AND SOCIAL SERVICES COMMISSION**

CSSSPNQL/FNQLHSSC 250, Place Chef Michel-Laveau, Wendake (Québec) G0A 4V0
Téléphone/Telephone: (418) 842-1540 Télécopieur/Fax: (418) 842-7045
www.cssspnql.com

© 2008

Tous droits réservés. Aucune reproduction, intégrale ou partielle, du présent document ne peut être effectuée sans l'accord préalable et écrit de la CSSSPNQL.

Le présent document est aussi disponible en anglais sur le site web de la CSSSPNQL (www.cssspnql.com).

Sommaire exécutif

Le rapport sur l'influence du milieu sur la santé a été réalisé afin de bonifier les résultats de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations (ERLSPN) du Québec 2002. Toutes les communautés participantes à l'ERLSPN du Québec ont été invitées à participer à l'enquête sur l'influence du milieu sur la santé. Sur une possibilité de 23 communautés, 16 ont accepté l'invitation. Un questionnaire couvrant 10 thèmes a été distribué aux autorités des communautés participantes. Les thèmes abordés dans ce questionnaire sont : 1) l'environnement externe, 2) l'hébergement et les infrastructures, 3) l'alimentation, 4) les perspectives d'emploi et le développement économique, 5) l'éducation, 6) la justice, la protection et la sécurité, 7) les services de santé, 8) les services sociaux, 9) l'identité et 10) la gouvernance.

L'analyse des données obtenues nous a permis d'identifier certaines problématiques auxquelles sont confrontées les communautés des Premières nations du Québec. Parmi celles-ci, notons :

- Les problèmes d'accès au logement dus à la difficulté d'obtenir des capitaux destinés à la construction, malgré la démographie croissante, exigent l'application d'une solution efficace et durable afin de limiter la surpopulation et tous les problèmes qu'elle engendre.
- Les obstacles au développement économique des communautés se traduisent, entre autres, par une dépendance à la sécurité du revenu, et un exode des membres les plus scolarisés. Cette situation est d'autant plus vraie dans les communautés qui sont davantage isolées.
- Dans les communautés où le prix des aliments est plus élevé et où l'accès à des aliments frais dans les commerces est plus difficile, on remarque que la moyenne de l'indice de masse corporelle est plus élevée.
- Dans un certain nombre de communautés, des traces de polluants ont été détectées dans l'eau potable au cours des 5 années précédant l'enquête.
- Une criminalité stagnante ou croissante selon la perception des répondants.
- La difficulté à accéder aux services de santé et aux services sociaux, surtout dans les communautés isolées.
- La difficulté de préserver l'identité, la culture et la langue dans les communautés.

Toutes ces problématiques illustrent bien l'écart entre la qualité de vie des membres des Premières nations et celui des Québécois. Afin de diminuer cet écart, les efforts à fournir doivent être effectués dans le respect des valeurs et des Premières nations. Les solutions à apporter pour le bien-être des Premières nations doivent être durables.

Faits saillants

Environnement externe

Plan d'urgence

- Parmi les communautés possédant un plan d'urgence en cas d'incendies, d'inondations ou d'autres situations potentiellement dangereuses, seulement 31,3 % ont mis leurs résidents au courant de l'existence de leur plan par des bulletins d'information ou d'autres formes de communication.
- Bien que le programme de financement des mesures d'urgence du MAINC fournisse une formation aux coordonnateurs de plan d'urgence, seulement 37,5 % de ces derniers l'ont reçue.

Pollution de l'eau, de l'air et du sol

- Le quart (25 %) des communautés ont découvert des traces de polluants dans leur eau à tests.

Catastrophes naturelles

- Parmi l'ensemble des communautés participantes, 25% ont subi une inondation et 12,5% un incendie de forêt dans les 5 années précédant l'enquête.

Accès au logement

- Dans 31,3% des cas, les communautés ne possèdent pas de projet de logements communautaires, et ce, malgré la forte croissance démographique des Premières nations.
- La plupart (87,5%) des communautés des Premières nations possèdent un système de liste d'attente dans l'attribution de logements aux ménages.
- Un délai allant de 4 à 6 ans est nécessaire à l'obtention d'un logement dans plus du tiers (36,7%) des communautés possédant une liste d'attente. Dans près du quart (21,4%) des communautés, ce délai dépasse 7 ans.

Alimentation

- La moyenne de l'indice de masse corporelle des membres des Premières nations tend à augmenter dans les communautés où l'accès aux aliments frais est plus difficile.
- Une saine alimentation coûte plus cher dans les communautés isolées. Ceci semble contribuer à l'augmentation de l'indice de masse corporelle des personnes vivant dans ces communautés. Les communautés offrant des services destinés à améliorer l'accès aux aliments frais et à encourager la saine alimentation sont situées dans des zones non isolées.

Emploi

- Les autochtones diplômés du collégial et de l'université sont plus nombreux à travailler à l'extérieur de leur communauté. La main-d'œuvre autochtone qualifiée est plus susceptible à quitter les communautés que les autres membres.
- Entre 20% et 40% des emplois dans les communautés sont occupés par des allochtones.

Éducation

- La plupart des communautés (87,5%) gèrent leur propre programme de financement d'études postsecondaires.
- Les communautés possédant un programme d'enseignement à distance sont situées dans les zones géographiques les moins isolées.

Justice, protection et sécurité

Services de police

- Dans 81,3% des cas, les communautés possèdent une autorité policière indépendante et autogérée.
- Dans le cas où les communautés font appel aux forces policières extérieures, 28,6% d'entre elles doivent attendre 50 minutes ou plus avant de recevoir le service.

Criminalité

- Dans la plupart des communautés, on estime que la criminalité a augmenté ou n'a pas changé dans les cinq années précédant l'enquête.

Services de santé

Accès aux soins de santé

- Seulement 18,8% des communautés offrent l'accès quotidien à un médecin et la moitié (50,0%) des communautés offrent l'accès à un médecin une fois par semaine.

Médecine traditionnelle

- Près du tiers des communautés (31,3%) offrent des services de médecine traditionnelle qui sont accessibles par le biais du centre de santé ou d'un programme communautaire.

Installations destinées à l'activité physique

- Les communautés isolées possèdent moins d'infrastructures destinées à l'activité physique.

Services sociaux

Sécurité du revenu

- Dans plus de la moitié des communautés (56,3%), les bénéficiaires de la sécurité du revenu ont reçu des allocations pendant une période ininterrompue de 4 ans ou plus.

Programmes et infrastructures destinés aux jeunes

- Le degré d'isolement semble avoir une incidence sur le nombre de programmes et d'infrastructures destinés aux jeunes dans les communautés. La proportion de communautés possédant de tels programmes diminue dans les zones plus isolées.

Question d'identité

Langue

- L'enseignement de la langue autochtone ou l'immersion à l'école est présente dans un peu plus des deux tiers des communautés (68,8%). Il s'agit du service en matière de langue autochtone le plus répandu dans les communautés. Peu de communautés offrent des cours de langues autochtones pour les adultes (12,5%).

- Plus des deux tiers (68,8%) des communautés offrent des cours de langue autochtone ou l'immersion à l'école et 12,5% offrent des cours de langue autochtones aux adultes.
- Seulement 6,3% des communautés possèdent une politique en matière de l'emploi de la langue pour ses employés.

Appartenance aux Premières nations

- Dans la moitié des communautés, il y a entre 40% et 100% des enfants de 15 ans et moins qui sont inscrits aux termes du paragraphe 6(2) de la Loi sur les indiens.

Gouvernance des Premières nations

Autonomie gouvernementale

- Au moment de l'enquête, la moitié des communautés négociaient des ententes en vue d'une autonomie gouvernementale pour un meilleur contrôle ou une autorité en matière de rédaction des lois.

Représentation des femmes au Conseil de bande

- En moyenne, les Conseils de bande des communautés sont composés de 5 hommes et de 2 femmes. La plupart des communautés (93,8%) ont un homme comme Grand Chef.

Table des matières

1.	Mise en contexte	1
2.	Méthodologie	2
2.1.	Échantillon	2
2.2.	Le questionnaire	5
2.3.	Limites de la recherche.....	5
3.	Environnement externe	9
4.	Hébergement et Infrastructures.....	14
4.1.	Accès au logement	14
4.2.	Commodités et efficacité énergétique des logements.....	16
5.	Alimentation	17
5.1.	Éducation et sensibilisation à la saine alimentation	17
5.2.	Accès aux aliments frais et coût du panier d'épicerie.....	18
5.3.	Aliments traditionnels.....	20
6.	Perspectives d'emploi et développement économique	21
6.1.	Emplois	21
6.2.	Services présents dans les communautés	23
7.	Éducation.....	23
7.1.	Programmes d'études postsecondaires	23
7.2.	L'éducation dans les communautés	24
8.	Justice, protection et sécurité	27
8.1.	Services de police.....	27
8.2.	Criminalité dans les communautés.....	28
8.3.	Services d'urgence	29
9.	Services de santé	30
9.1.	Accès aux services de santé	30
9.2.	Médecine traditionnelle.....	31
9.3.	Accès aux hôpitaux.....	31
9.4.	Autres services de santé offerts	31
9.5.	Installation permettant de pratiquer des activités physiques.....	31
10.	Services sociaux.....	32
10.1.	Sécurité du revenu.....	32
10.2.	Programmes et infrastructures propres aux services sociaux.....	33
11.	Questions d'identité	35
11.1.	Langue	35
11.2.	Culture et spiritualité	36
11.3.	Membres des communautés	36
12.	Gouvernance des Premières nations	37
12.1.	Autonomie gouvernementale.....	37
12.2.	Administration	38
12.3.	Information des activités dans les Conseils de bande.....	38
12.4.	Représentation des femmes dans les Conseils de bande	38
13.	Conclusion.....	39
14.	Recommandations.....	41
15.	Bibliographie.....	45
16.	Annexe	49
16.1.	Lettre d'invitation et de consentement.....	50
16.2.	Questionnaire.....	52

1. Mise en contexte

La vague de 2002 de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations (ERLSPN) du Québec a permis de répondre à de nombreuses questions et de soulever un grand nombre de problématiques vécues par les Premières nations. Or, il s'agit en fait d'une amorce dans le domaine de la recherche sur la santé des Premières nations. La volonté d'effectuer des recherches de qualité, par et pour les Premières nations, ne cesse de croître au sein des autorités autochtones de l'ensemble du pays. Respectant les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP), le présent rapport illustre bien les efforts déployés par les Premières nations dans leur quête d'autodétermination.

L'enquête sur l'influence du milieu sur la santé est un complément de l'ERLSPN 2002 de la région du Québec. Elle vise essentiellement, comme son nom l'indique, à identifier les différents facteurs environnementaux qui peuvent agir sur la santé des membres des communautés des Premières nations du Québec. Par « environnement », nous entendons l'ensemble des éléments et des phénomènes physiques qui environnent les communautés des Premières nations, ainsi que l'ensemble des conditions matérielles et des personnes qui les environnent. Dix thèmes relatifs à l'environnement sont abordés dans ce rapport, soit :

- 1 : L'environnement externe
- 2 : L'hébergement et les infrastructures
- 3 : L'alimentation
- 4 : L'emploi et le développement économique
- 5 : L'éducation
- 6 : La justice, la protection et la sécurité
- 7 : Les services de santé
- 8 : Les services sociaux
- 9 : L'identité
- 10 : La gouvernance

2. Méthodologie

2.1. Échantillon

L'enquête sur l'influence du milieu sur la santé des membres des communautés des Premières nations fut réalisée grâce à un échantillon à deux niveaux :

- Un échantillon de communautés afin de procéder à une comparaison sur une base communautaire (unité = communauté).
- Un échantillon des adultes des communautés afin de procéder à une comparaison sur la base de la population (unité = adultes des communautés).

Au premier niveau, on retrouve les communautés comme unité d'enregistrement. Un questionnaire fut distribué aux autorités des communautés afin de dresser un portrait de ces dernières. Au deuxième niveau, on retrouve la population adulte des communautés participantes. Nous avons réutilisé certaines données, préalablement recueillies auprès des adultes des communautés participantes à l'ERLSPN 2002, afin d'observer leur variation selon les différents facteurs écologiques identifiés grâce au questionnaire de la présente enquête.

Échantillon de communautés

Les 23 communautés qui ont participé à l'ERLSPN 2002 de la région du Québec ont été invitées à participer au complément de recherche portant sur l'influence du milieu sur la santé. De ces 23, un total de 16 communautés ont accepté de participer.

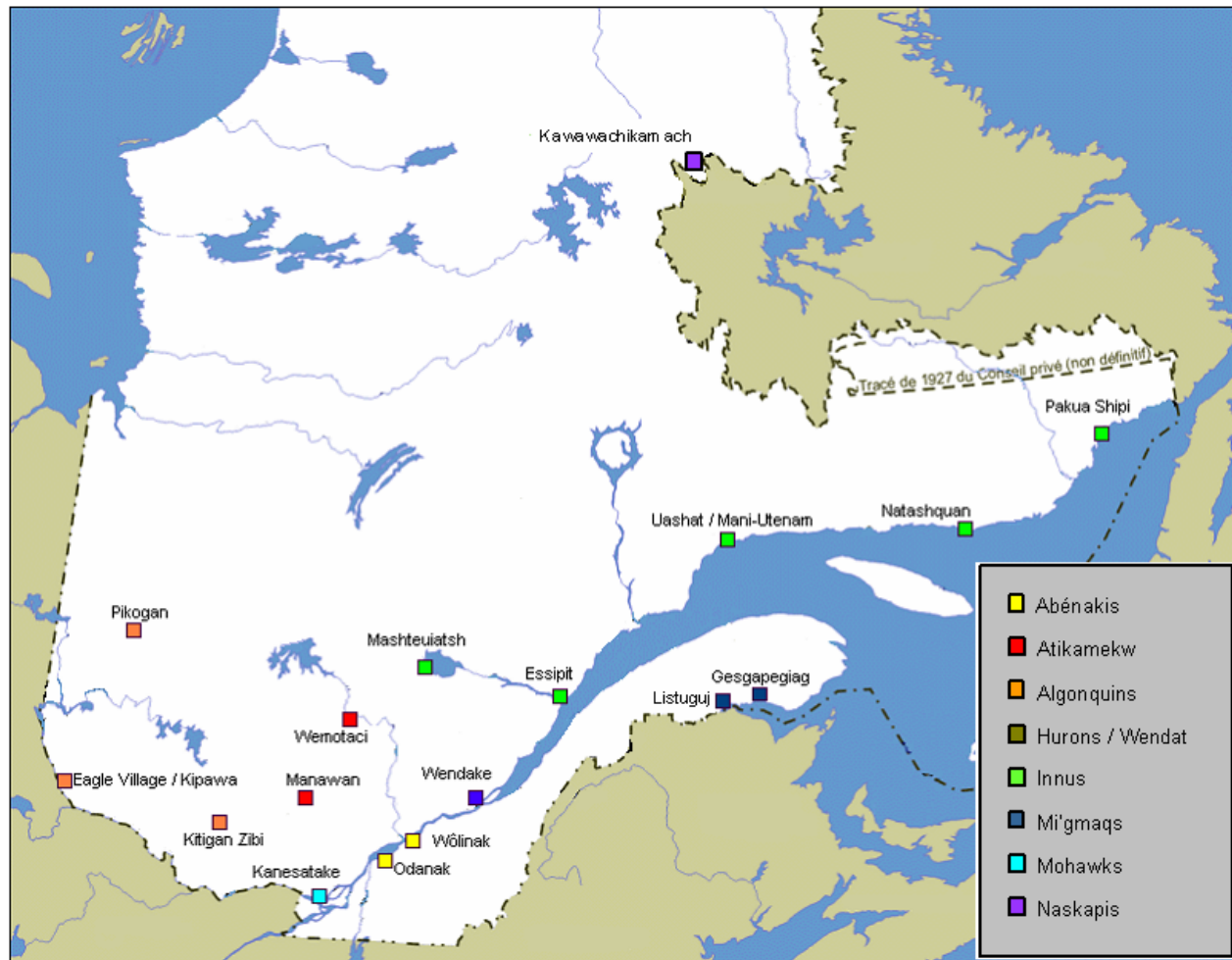
Tableau 1: Communautés participant à l'enquête sur l'influence du milieu sur la santé

Nation	Communautés participant à l'ERLSPN	Communautés participant à l'enquête sur l'influence du milieu sur la santé
Abénakis	Odanak	X
	Wôlinak	X
Algonquins	Eagle Village-Kipawa	X
	Kitigan Zibi	X
	Lac Simon	
	Pikogan	X
	Timiskaming	
Atikamekw	Manawan	X
	Opitciwan	
	Wemotaci	X
Hurons / Wendat	Wendake	X
Innus	Betsiamites	
	Essipit	X
	Mashteuiatsh	X
	Natashquan	X
	Pakua Shipi	X
	Uashat Mak Mani-Utenam	X
	Unamen Shipu	
Malécites de Viger	Malécites de Viger*	
Mi'gmaqs	Gesgapegiag	X
	Listuguj	X
Mohawks	Kanesatake	X
Naskapis	Kawawachikamach	

* Bien qu'aucune communauté malécite n'existe, la nation a été invitée à participer à l'ERLSPN. Il fut cependant impossible d'inviter la nation malécite à participer à l'enquête sur l'influence du milieu sur la santé étant donné l'absence de membres de la nation vivant sur leur territoire.

La carte suivante illustre les communautés participant à l'enquête sur l'influence du milieu sur la santé.

Carte 1. Communautés participant à l'enquête sur l'influence du milieu sur la santé



Échantillon des adultes dans les communautés participantes

Comme nous l'avons mentionné précédemment, certaines données recueillies auprès des membres des communautés participant à l'ERLSPN 2002 ont été utilisées afin d'observer leur variation selon certains facteurs environnementaux.

Pour chacune des communautés participantes à la présente enquête, nous avons utilisé les données recueillies auprès des adultes (18 ans et plus) lors de l'ERLSPN 2002.

L'échantillon provenant de l'ERLSPN 2002 qui a été utilisé dans cette recherche s'établit comme suit :

Tableau 2: Échantillon des adultes dans les communautés participant à l'enquête sur l'influence du milieu sur la santé

Nation	Communauté	Population*	Échantillon	Marge d'erreur (±) z=95%, p=20%
Abénakis	Odanak	101	99	1,0%
	Wôlinak	56	13	19,8%
Algonquins	Eagle Village - Kipawa	175	25	14,8%
	Kitigan Zibi	1005	85	8,2%
	Pikogan	311	124	5,5%
Atikamekw	Manawan	936	76	8,7%
	Wemotaci	572	92	7,5%
Hurons / Wendat	Wendake	949	207	4,8%
Innus	Essipit	148	92	5,0%
	Mashteuiatsh	1313	131	6,5%
	Natashquan	413	44	11,3%
	Pakua Shipi	141	22	15,7%
	Uashat / Mani-Utenam	1596	67	9,4%
Mi'gmaqs	Gesgapegiag	330	42	11,4%
	Listuguj	1095	137	6,3%
Mohawks	Kanesatake	1007	112	7,0%
Naskapis	Kawawachikamach	316	121	5,6%
TOTAL		10461	1489	1,9%

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) 2001

Afin d'améliorer la qualité de l'analyse, les données ont été pondérées selon la communauté et le sexe. Pour plus de détails sur l'échantillonnage des adultes dans les communautés, référez-vous au rapport méthodologique de l'ERLSPN 2002 de la région du Québec¹.

¹ CSSSPNQL, Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations de la région du Québec 2002, Rapport méthodologique, ISBN 0-9637619-8-4

2.2. Le questionnaire

Le questionnaire utilisé dans cette recherche a été distribué à tous les directeurs de la santé des communautés participantes. Ces derniers, avec l'aide des différents gestionnaires du Conseil de bande de leur communauté, ont été invités à y répondre. Dans certains cas, l'implication des autres gestionnaires de la communauté a été nécessaire étant donné que le questionnaire aborde une grande variété de thèmes qui dépasse le champ de la santé et des services sociaux.

Le questionnaire compte dix sections portant sur des thèmes spécifiques qui sont :

- 1 : L'environnement externe
- 2 : L'hébergement et les infrastructures
- 3 : L'alimentation
- 4 : La perspective d'emploi et le développement économique
- 5 : L'éducation
- 6 : La justice, la protection et la sécurité
- 7 : Les services de santé
- 8 : Les services sociaux
- 9 : L'identité
- 10 : La gouvernance

2.3. Limites de la recherche

La principale limite de cette recherche provient du fait que certaines données recueillies à l'aide du questionnaire reposent sur des estimations fournies par les répondants. De plus, le questionnaire était distribué aux directeurs de la santé des communautés qui devaient répondre à de nombreuses questions traitant d'une variété de sujets autres que celui de la santé. Nous avons donc encouragé les directeurs de la santé à consulter les ressources compétentes en place dans leurs communautés afin de répondre à l'ensemble du questionnaire. Or, aucun mécanisme n'a été mis en place afin de sélectionner les personnes les plus compétentes pour répondre aux questions des différents thèmes. Cette sélection était à la discrétion du directeur de la santé. Ainsi, on ne peut identifier clairement quelles sont les personnes qui ont répondu au questionnaire.

La participation à cette recherche étant sur une base volontaire, certaines communautés ont refusé de répondre au questionnaire. Ceci a provoqué une réduction de la taille de l'échantillon. **Par conséquent, la généralisation des résultats à l'ensemble des communautés du Québec n'est pas envisageable.**

RÉSULTATS

3. Environnement externe

Plan d'urgence

Au moyen d'un cadre de gestion et de responsabilisation, le bureau régional du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) fournit du financement aux communautés afin d'élaborer un plan de réaction d'urgence en cas d'incendies, d'inondations ou d'autres situations potentiellement dangereuses. La grande majorité des communautés possèdent un tel plan (93,8%). Parmi ces dernières, seulement 31,3% ont mis leurs résidents au courant de l'existence de leur plan par des bulletins d'information ou d'autres formes de communication.

La plupart des communautés disposent des services d'un coordonnateur des services d'urgence (81,3%). Jusqu'en 2005, le programme de financement des mesures d'urgence du MAINC fournissait une formation aux coordonnateurs. Au moment de l'enquête, seulement 37,5% de ces derniers l'avaient reçue.

Pollution de l'eau, du sol et de l'air

Le tableau 3 indique la proportion de communautés ayant effectué des analyses afin de vérifier la présence de polluants dans l'eau potable, le sol et l'air sur le territoire au cours des 5 dernières années.

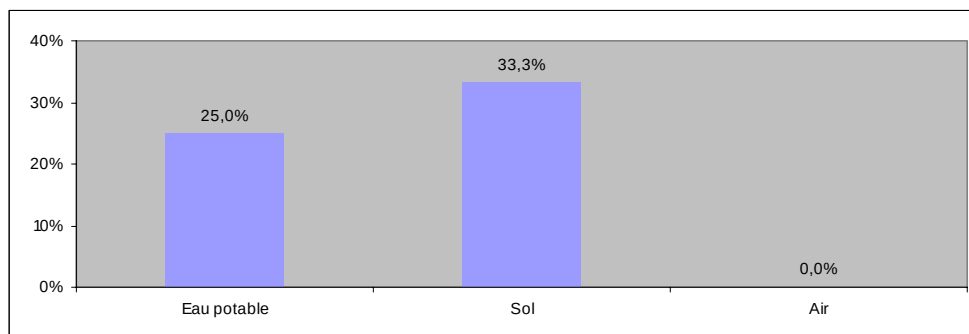
Tableau 3: Communautés ayant effectué des tests pour vérifier la présence de polluants dans l'eau potable, le sol et l'air de la communauté dans les 5 années précédant l'enquête

Type de test effectué	Pourcentage de communautés
Eau potable	100,0%
Sol	37,5%
Air	18,8%

En observant le tableau 3 on remarque que la qualité de l'eau figure au premier plan des préoccupations des autorités communautaires. En effet, toutes les communautés ont effectué des tests d'eau dans les 5 dernières années. Dans le cas des tests du sol et de l'air, ils ont été effectués respectivement dans 37,5% et 18,8% des communautés.

Le graphique 1 illustre la proportion de communautés dont les tests de pollution de l'eau, du sol ou de l'air ont été positifs.

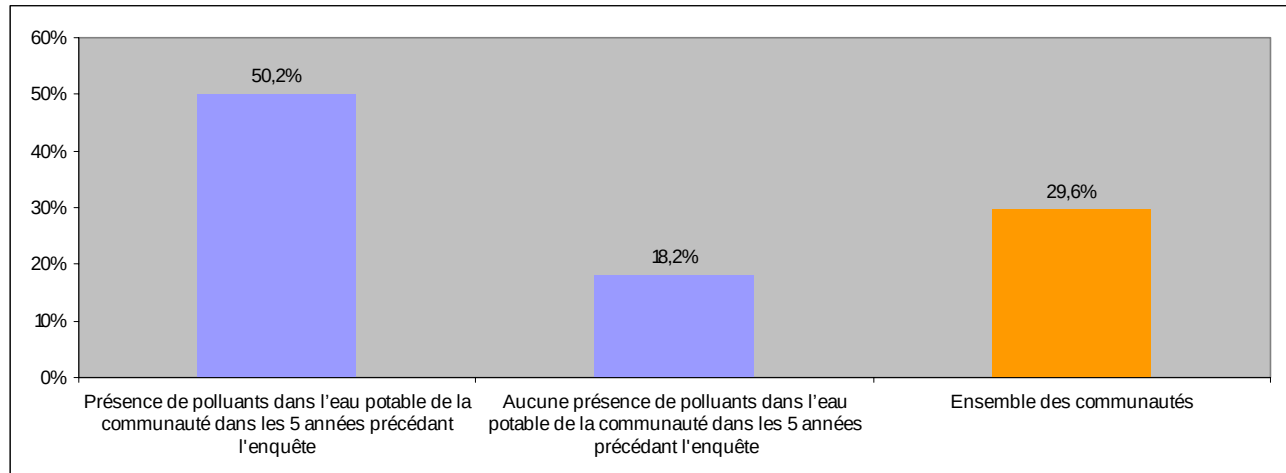
Graphique 1. Communautés où des polluants ont été découverts suite à des tests



Ainsi, le quart (25%) des communautés ayant effectué des tests d'eau ont découvert des traces de polluants et ce, malgré que 93,8% de l'ensemble des communautés possèdent une usine de traitement d'eau ou une entente avec une municipalité adjacente pour traiter l'eau et que toutes ces usines répondent aux normes en vigueur. Le principal polluant mentionné est le trihalométhane. Ce dernier est formé lorsque le chlore utilisé pour le traitement de l'eau réagit avec la matière organique d'origine

naturelle présente dans l'eau à traiter. Pour ce qui est des analyses de sol, le tiers (33,3%) des communautés qui en ont réalisé ont découvert des traces de polluants.

Graphique 2. Adultes considérant que l'eau de leur principale source d'approvisionnement n'est pas potable selon la présence de polluants dans des communautés



Dans l'ensemble des communautés, 29,6% des adultes considèrent que l'eau provenant de leur principale source d'approvisionnement n'est pas potable. Dans les communautés où des tests ont révélé la présence de polluants, cette proportion s'élève à 50,2%. Enfin, 18,2% des adultes vivant dans des communautés où aucun polluant n'a été découvert considèrent tout de même que leur principale source d'approvisionnement en eau n'est pas potable.

Dans les cinq dernières années, 62,5% des communautés ont été assujetties à un avis de faire bouillir l'eau à un moment ou à un autre. Malgré cela et le fait que des analyses aient pu identifier la présence de polluants dans certaines communautés, peu d'entre elles possèdent des règlements en matière de protection de l'eau potable, du sol ou de l'air, comme l'indique le tableau 4.

Tableau 4: Communautés possédant des règlements en matière de protection de l'eau potable, du sol ou de l'air

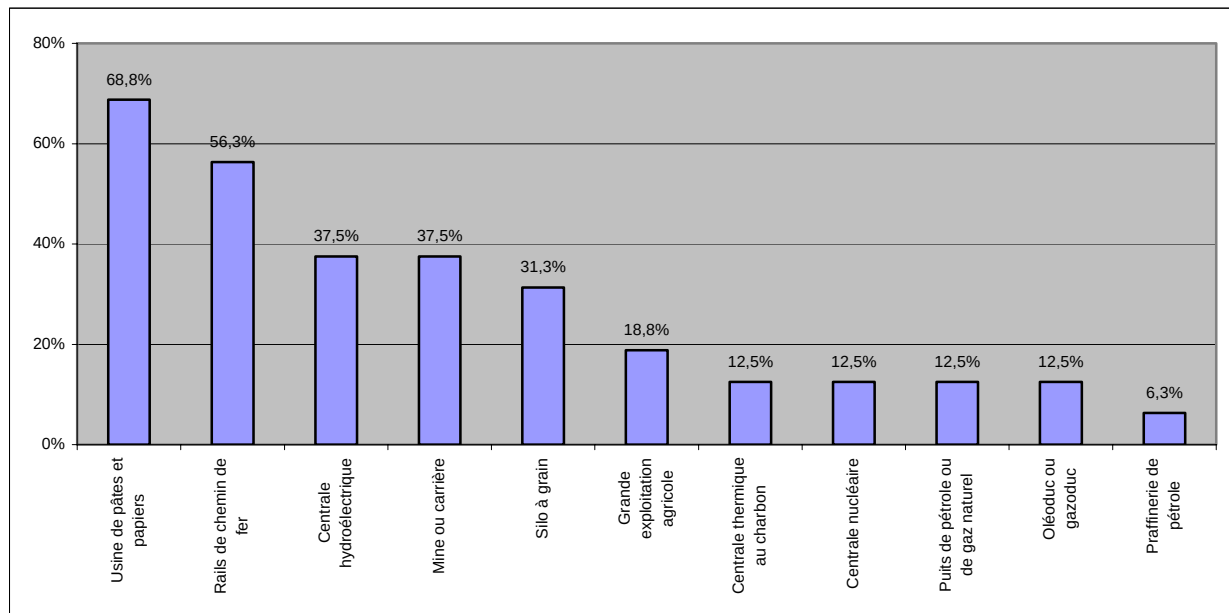
Type de règlement	Pourcentage de communautés
Eau potable	31,3%
Sol	18,8%
Air	12,5%

Ainsi, moins d'une communauté sur trois possède un règlement de protection de l'eau potable (31,3%), tandis que les proportions de celles possédant des règlements pour le sol et l'air sont encore plus petites (respectivement 18,8% et 12,5%).

Proximité d'installations industrielles

Le graphique 3 illustre la proportion de communautés qui se situent à proximité de certaines installations industrielles.

Graphique 3. Communautés à proximité d'installations industrielles (dans un rayon de 100 km)



Toutes les installations industrielles énumérées dans le graphique 3 peuvent être une source de pollution, soit par les émanations qu'elles dégagent, soit par les accidents susceptibles de s'y provoquer. Plus de la moitié des communautés se situent à moins de 100 km d'une usine de pâte et papiers ou d'un chemin de fer. Près du tiers des communautés se situent à moins 100 km d'une centrale hydro-électrique, d'une mine ou d'une carrière, d'un silo à grain ou d'une grande exploitation agricole. Le tableau 5 indique quel est l'impact des différentes installations industrielles sur l'environnement.

Tableau 5: Installations industrielles et leur impact sur l'environnement et la santé

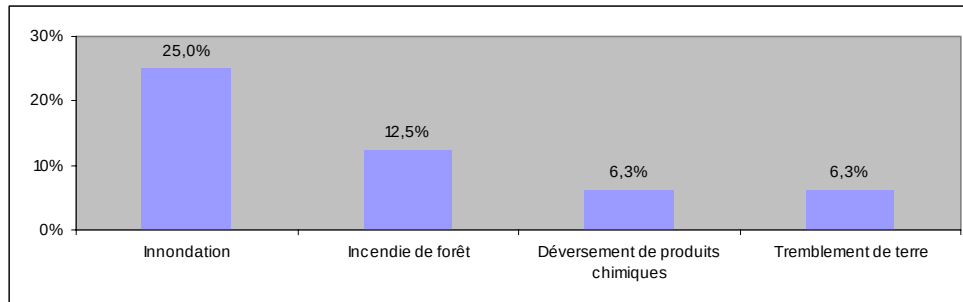
Installations industrielles	Impacts sur l'environnement et la santé
Agriculture Grande exploitation agricole Silo à grain	Les risques pour la santé provenant de divers pesticides et de la pollution d'origine agricole sont principalement des intoxications aiguës et des effets chroniques des pesticides, des effets reliés aux nitrates, ainsi que des maladies entériques causées par les pathogènes provenant des fumiers et transmises par l'eau. ² Le labourage du sol, en particulier par temps sec et venteux, contribue à accroître les concentrations de particules dans l'air. ³
Électricité Centrale hydroélectrique Centrale thermique au charbon Centrale nucléaire	Hydroélectricité Pour produire de l'énergie, les barrages détournent des eaux nécessaires à la santé des écosystèmes fluviaux, ce qui perturbe les écoulements naturels. En outre, les bactéries présentes dans la végétation inondée en décomposition peuvent également transformer en une forme hydrosoluble le mercure des roches jonchant le fond des réservoirs. Le mercure s'accumule dans les tissus des poissons et menace la santé des personnes qui s'en nourrissent. ⁴ Centrale thermique au charbon La production d'électricité est à l'origine d'une grande partie des émissions canadiennes d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre, qui contribuent au smog, aux pluies acides et à la formation de particules fines. ⁵ Centrale nucléaire Un accident pourrait mener au rejet de certains éléments, dont l'iode radioactif. Ce dernier pourrait avoir une incidence sur l'accroissement du nombre de cancers de la glande thyroïde, surtout chez les enfants. L'apparition de cancers, comme ceux du poumon, du système digestif et du sang risquerait aussi d'être en hausse, à long terme, si les gens étaient exposés aux radiations. ⁶
Industrie pétrolière Puits de pétrole ou de gaz naturel Oléoduc ou gazoduc Raffinerie de pétrole	Puits de pétrole ou de gaz naturel Parmi les émissions atmosphériques polluantes de l'industrie figurent les substances toxiques telles que le benzène et les particules, les précurseurs du smog, les émissions acides et les gaz à effet de serre tels que le méthane et le dioxyde de carbone. ⁷ Raffinerie de pétrole Le raffinage du pétrole entraîne le rejet de nombreux polluants atmosphériques, notamment les oxydes de soufre, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils, les particules, le monoxyde de carbone et le benzène, ainsi que de nombreux gaz à effet de serre. Oléoduc ou gazoduc Un bris d'oléoduc ou de gazoduc peut mener à la contamination du sol et de l'eau.
Mine ou carrière	Les opérations visant la purification de certains métaux peuvent se traduire par l'émission atmosphérique de métaux lourds, de particules en suspension ainsi que de cyanures. L'industrie minière en général consomme une importante quantité d'eau pour le traitement du minerai. Parmi les polluants pouvant se retrouver dans les effluents miniers, mentionnons les matières en suspension et divers métaux lourds. ⁸
Rails de chemin de fer	Un déraillement peut mener au déversement de différents produits pouvant contaminer l'air, l'eau et le sol.
Usine de pâte et papier	L'industrie des pâtes et papiers rejette une quantité importante de substances diluées dans un grand volume d'effluent. Le dépôt au fond des cours d'eau de ces substances peut affecter la vie aquatique. Il peut se dégager de ce dépôt du méthane, du phénol, de l'hydrogène sulfuré, des acides, des substances nutritives (azote et phosphore) et d'autres polluants organiques. L'industrie papetière rejette divers contaminants dans l'atmosphère. Ceux-ci proviennent principalement de certains équipements de procédé des fabriques de pâtes chimiques. Les principaux contaminants émis sont les particules, les composés de soufre réduit totaux (SRT), le dioxyde de soufre (SO ₂), les oxydes d'azote (NO _x), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les composés organiques volatils (COV). ⁹
Usine de produits chimiques	Tout dépendant de la nature de l'usine, différents produits nuisibles pour la santé et l'environnement peuvent être déversés dans l'air, l'eau et le sol.

² Institut national de santé publique du Québec : <http://www.inspq.qc.ca/domaines/index.asp?Dom=50&Axe=53>³ Environnement Canada : http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/Agriculture-WSFF060110-1_Fr.htm⁴ Environnement Canada : http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/Repercussions_environnementales_de_l'energie_hydro-electrique-WS75DA1B8E-1_Fr.htm⁵ Environnement Canada : http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/Production_d'electricite-WSDC4D330A-1_Fr.htm⁶ En cas d'accident nucléaire, je sais quoi faire : <http://www.urgencenucleaire.qc.ca/radioactivite.php>⁷ Environnement Canada : http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/Petrole-WSAE592ACD-1_Fr.htm⁸ Canada (2004(a))⁹ Forum environnement : SEME : http://seme.ugar.qc.ca/menu/cadre_chemin3_niv1_fin.htm

Catastrophes naturelles et accidents industriels

En plus d'avoir un effet direct sur l'environnement géographique ou écologique, les catastrophes naturelles ont, dans la plupart des cas, une incidence sur la santé. Le graphique 4 indique la proportion de communautés ayant été aux prises avec des catastrophes naturelles ou des accidents industriels.

Graphique 4. Communautés ayant vécu des catastrophes naturelles ou des accidents industriels au cours des 5 dernières années



Les principales situations énumérées dans le graphique 4 à être survenues dans les communautés sont les inondations et les incendies de forêt.

Dans le cas d'une inondation, les principaux risques pour la santé de l'ensemble des habitants des communautés sont la contamination de l'eau, des produits de consommation et des objets, ainsi que le risque d'apparition de moisissures dans les immeubles : « L'eau de crue peut transporter divers contaminants chimiques et/ou bactériologiques susceptibles de porter atteinte à la santé (infection pulmonaire, gastro-entérite et infections de plaie). Elle peut ainsi contaminer l'eau potable (réseau d'aqueduc et puits privé), les produits de consommation (aliments, médicaments) et tout objet (meubles, tapis, jouets) avec lequel elle entre en contact »¹⁰. « L'apparition des moisissures est possible dans les immeubles ayant été inondés. L'exposition chronique aux substances produites par les moisissures (spores, mycotoxines, substances chimiques volatiles) peut provoquer chez les humains l'apparition ou l'aggravation de problèmes de santé, principalement ceux reliés aux voies respiratoires (ex. : asthme, rhinite, bronchite) »¹¹.

Les effets possibles sur la santé d'un incendie de forêt proviennent essentiellement des « matières particulées polluantes, du monoxyde de carbone et des oxydes d'azote, du dioxyde de soufre et des composés organiques. Les fines particules en suspension dans l'air (d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres) peuvent être nuisibles pour la santé humaine car elles peuvent pénétrer dans les poumons »¹².

¹⁰ Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec, Santé et environnement, Inondation <http://www.agencecsss04.qc.ca/documents/fiches/inondation.html>

¹¹ Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec, Santé et environnement, Moisissure <http://www.agencecsss04.qc.ca/documents/fiches/moisissure.html>

¹² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : Directives sur la santé en cas d'incendie de végétation : <http://www.fao.org/docrep/009/a0789f/a0789f10.htm>

4. Hébergement et Infrastructures

4.1. Accès au logement

Surpeuplement

D'après la Société canadienne d'hypothèques et de logements, un logement adéquat doit répondre à trois conditions¹³ :

Qualité convenable (qui ne nécessite pas de réparations importantes).

Taille convenable (qui comprend un nombre suffisant de chambres).

Coût abordable (dont les coûts de logement représentent moins du tiers du revenu du ménage avant impôt).

L'accessibilité à un logement adéquat est un problème répandu au sein de plusieurs communautés des Premières nations du Québec et du Canada. Parmi les obstacles à l'accès à un logement décent, mentionnons que le revenu moyen dans les communautés des Premières nations est inférieur à la moitié de la moyenne canadienne. Ensuite, le taux de natalité y est deux fois plus élevé que la moyenne canadienne. Le MAINC estime que dans la prochaine décennie, on pourra compter une augmentation moyenne de 4 500 nouveaux ménages par année dans l'ensemble du pays (45 000 nouveaux ménages en 10 ans). Ainsi, une incapacité à loger convenablement les ménages peut ultimement résulter en des problèmes de surpeuplement dans les logements existants. « Or, le surpeuplement a pour effet non seulement de réduire la durée de vie du logement, mais aussi d'aggraver les problèmes sociaux tels que les mauvaises conditions d'hygiène, les tensions familiales et la violence. »¹⁴ En ce qui concerne la durée de vie des logements et les conditions d'hygiène, l'ERLSPN 2002 de la région du Québec indique que 54,8% des adultes des communautés ont affirmé que leur logement nécessitait des réparations et que 35,8% vivent dans un logement où l'on a retrouvé des traces de moisissures.

Le chapitre 6 du rapport d'avril 2003 du Vérificateur général du Canada résume bien la problématique du surpeuplement et de la qualité des logements chez les Premières nations :

« Les personnes vivant dans les réserves doivent faire face à des problèmes fondamentaux de longue date qui nuisent à l'amélioration de leurs conditions de logement. En 2001, selon les estimations d'AINC, il manquait environ 8 500 maisons dans les réserves, et quelque 44% des 89 000 maisons existantes avaient besoin de rénovations. (...) On prévoit que le financement fédéral actuel permettra la construction d'environ 2 600 maisons et la rénovation de quelque 3 300 maisons par année. »¹⁵

Une autre difficulté à laquelle les Premières nations sont confrontées est le fait que les communautés où elles résident sont situées sur des terres de la Couronne. Ceci rend difficile l'accès aux prêts hypothécaires ou aux fonds destinés à la construction de logements.

¹³ SCHL (2002)

¹⁴ Affaires indiennes et du Nord Canada : Le logement chez les Premières nations : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/info/info104_f.html

¹⁵ Canada (2003(a)), p.5

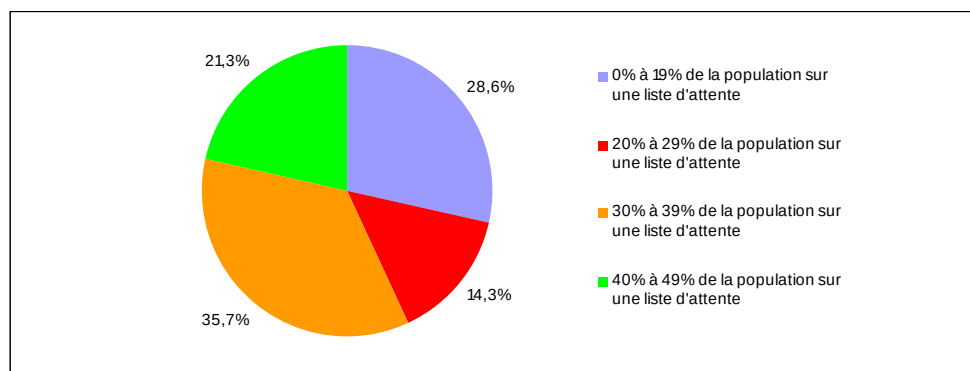
Tableau 6: Communautés disposant d'éléments facilitant l'accès au logement

Éléments facilitant l'accès au logement	Pourcentage de communautés
Accès à une expertise technique	93,8%
Financement pour l'entretien et les réparations	87,5%
Parcelles de terrains adéquates	81,3%
Équipes ou travailleurs du secteur de la construction domiciliaire	75,0%
Capital pour la construction de nouvelles unités de logements (maisons, appartement, etc.) provenant de la bande	62,5%
Capital pour la construction de nouvelles unités de logements provenant de subventions	56,3%
Capital pour la construction de nouvelles unités de logements provenant des institutions bancaires/de crédit	31,3%

En observant le tableau 6, on remarque que l'accès au financement pour la construction de nouvelles unités de logements est l'élément le moins accessible de la liste. Ceci résume bien la problématique exprimée dans le paragraphe précédent. La difficulté d'accès au capital pour la construction jumelée au fait que 31,3% des communautés ne possèdent pas de projet de logements communautaires peuvent éventuellement mener à l'augmentation du surpeuplement des logements.

Listes d'attente

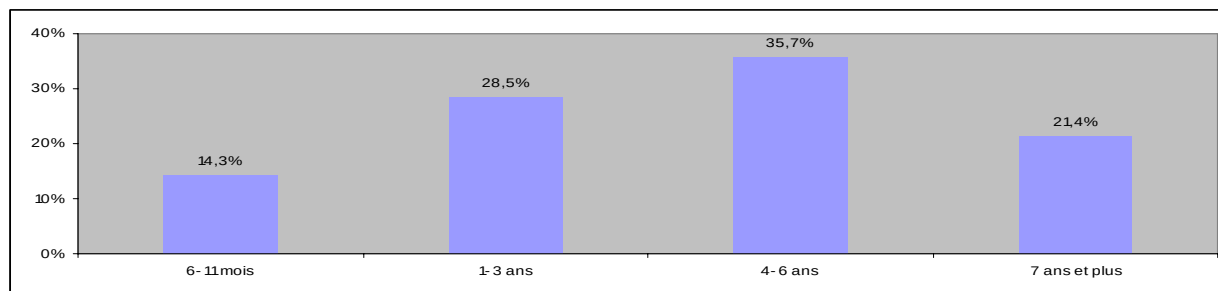
L'augmentation de la demande de logement et la difficulté d'accès au capital pour la construction de nouvelles unités de logements peuvent, en plus de provoquer un surpeuplement, mener à l'établissement de listes d'attentes. La plupart (87,5%) des communautés des Premières nations possèdent un système de liste d'attente dans l'attribution de logements aux ménages.

Graphique 5. Répartition des communautés d'après le nombre de membres figurant sur une liste d'attente pour l'attribution d'un logement

Note : Les pourcentages contenus dans ce graphique sont calculés sur l'ensemble des communautés possédant une liste d'attente pour l'attribution des logements.

En analysant le graphique 5, on remarque que, parmi les communautés possédant une liste d'attente pour l'attribution de logements, plus du tiers (35,7%) ont entre 30% et 39% de leur population qui est en attente d'un logis. Pour un peu moins du quart (21,3%) des communautés, c'est 40% ou plus de la population qui attend pour être logée.

Cette situation est inquiétante d'autant plus que les délais d'attente peuvent se compter en années dans certaines communautés.

Graphique 6. Répartition des communautés d'après leurs délais d'attente pour l'attribution d'un logement

Note : Les pourcentages contenus dans ce graphique sont calculés sur l'ensemble des communautés possédant une liste d'attente pour l'attribution des logements.

Comme l'indique le graphique 6, un délai allant de 4 à 6 ans est nécessaire à l'obtention d'un logement dans plus du tiers (36,7%) des communautés possédant une liste d'attente. Dans près du quart (21,4%) des communautés, ce délai dépasse les 7 ans.

4.2. Commodités et efficacité énergétique des logements

Selon les résultats de l'enquête, tous les foyers des communautés sont dotés d'électricité, de plomberie intérieure et d'eau courante. Dans 75,0% des communautés, le système de chauffage de la plupart des unités de logements est le chauffage électrique par plinthes. D'après l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada, le chauffage électrique compte parmi les plus efficaces. « Le matériel de chauffage électrique des bâtiments qui fait appel au chauffage par résistance électrique est habituellement efficace à 100%, car la totalité de l'énergie électrique utilisée est convertie en chaleur et parce qu'il n'y a pas de combustion par la cheminée. »¹⁶ Le tableau 7 illustre le coût annuel de chauffage d'une résidence moyenne dans les communautés.

Tableau 7: Répartition des communautés d'après le coût de chauffage d'une résidence moyenne

Coût annuel de chauffage	% de communautés
1000\$-1499\$/an	43,8%
1500\$-1999\$/an	31,3%
2000\$-2999\$/an	18,8%
3000\$-3999\$/an	6,3%

Les programmes visant à promouvoir l'efficacité énergétique ou l'utilisation de sources d'énergie alternatives dans les foyers ne semblent pas être une priorité dans les communautés. En effet, très peu de communautés ont indiqué qu'elles participent aux programmes mis à leur disposition.

Tableau 8: Communautés participant aux programmes visant à promouvoir l'efficacité énergétique ou l'utilisation de sources d'énergie alternatives dans les foyers

Programme	% de communautés
Programme de logement novateur (MAINC)	6,3%
Programme ÉnerGuide d'Hydro-Québec	6,3%
Programme ÉnerGuide pour les maisons neuves (Ressources naturelles Canada)	0,0%

¹⁶ Canada (2003(c)), p.4

5. Alimentation

5.1. Éducation et sensibilisation à la saine alimentation

L'alimentation est un facteur déterminant de la santé. Une mauvaise alimentation augmente les risques de développer une série de problèmes médicaux. Une mauvaise alimentation mène aussi souvent à l'embonpoint ou à l'obésité, conditions qui augmentent le risque de développer certains problèmes médicaux. Parmi ces derniers, mentionnons le diabète, les maladies coronariennes et le cancer. Selon une étude de l'Institut national de la santé publique et de l'environnement de Hollande (RIVM), une mauvaise alimentation est aussi néfaste pour la santé que la cigarette. Les Premières nations ne sont pas en reste face à cette problématique. L'ERLSPN 2002 de la région du Québec indique que 52,2% des enfants, 42,0% des adolescents et 67,0% des adultes souffrent d'embonpoint ou d'obésité. Ces résultats alarmants peuvent en partie s'expliquer par les changements radicaux observés dans les habitudes d'alimentation des Premières nations depuis quelques décennies.

« Un grand nombre des facteurs de risque ont tendance à être pires dans les collectivités autochtones pour toutes sortes de raisons. Il est probable que les Autochtones sont prédisposés génétiquement à emmagasiner de façon très efficiente l'énergie qu'ils tirent de leur alimentation à cause du mode de vie nomade de leurs ancêtres. On a observé dans beaucoup de collectivités autochtones des tendances à un changement d'alimentation : l'alimentation traditionnelle cède la place à une alimentation riche en énergie, en gras saturés et en sucres simples. En quelques mots, on peut résumer le problème en l'attribuant à une alimentation commerciale à forte teneur en énergie, en gras saturés et en sucres simples, ainsi qu'à une tendance accrue au sédentarisme et à une baisse de l'activité. Tous ces facteurs font grimper la prévalence de l'obésité et le risque de diabète. Beaucoup d'études ont documenté une prévalence à la hausse de l'obésité dans des collectivités autochtones en quelques décennies. »¹⁷

Afin d'appuyer ces propos, notons qu'en comparaison avec la population canadienne en général, le pourcentage de maladies cardiovasculaires est 1,5 fois plus élevé et le diabète de type 2 est 3 à 5 fois plus fréquent chez les Premières nations.

Il semble que les autorités responsables dans les communautés soient sensibilisées quant à l'importance d'une saine alimentation. En effet, toutes les communautés ont indiqué qu'elles encouragent l'éducation et la sensibilisation à propos de l'importance d'une alimentation saine.

Le tableau 9 indique la proportion des communautés qui offrent des programmes d'éducation et de sensibilisation nutritionnelles.

Tableau 9: Communautés participant à des programmes d'éducation et de sensibilisation à une saine alimentation

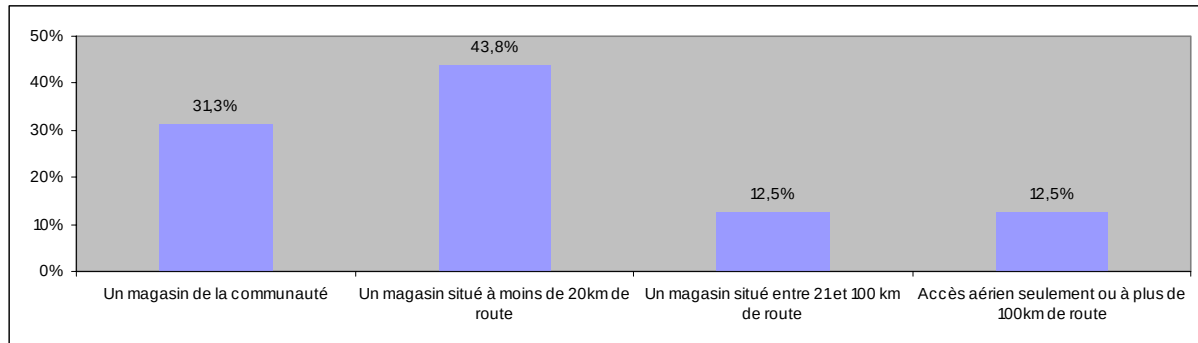
Programme	% de communautés
Programmes des infirmiers/infirmières en santé communautaire et/ou des représentants en santé communautaire	100,0%
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones des réserves (PAPAR)	87,5%
Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)	87,5%
Programmes pour les éducateurs sur le diabète traitant de la nutrition et du régime alimentaire	87,5%
Programmes et services de diététistes ou de nutritionnistes	81,3%
Groupes de soutien à l'allaitement maternel	62,5%
Cuisines communautaires	37,5%

¹⁷Canada (2002), p.67

5.2. Accès aux aliments frais et coût du panier d'épicerie

L'accès aux aliments frais et le coût des aliments influencent grandement la façon de s'alimenter. La distance à parcourir et le prix à payer pour acheter de la nourriture saine et nutritive ne sont pas les mêmes dans toutes les communautés. Le graphique 7 illustre l'accès aux aliments frais dans les communautés.

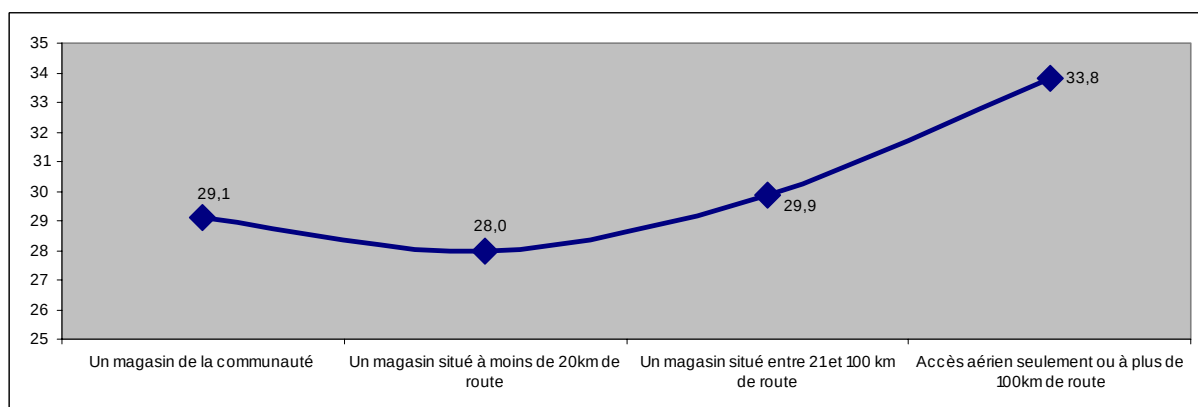
Graphique 7. Répartition des communautés selon la distance à parcourir pour atteindre un commerce offrant des aliments frais



En regardant le graphique 7, on remarque que 43,8% des communautés sont situées à moins de 20 kilomètres d'un commerce où il est possible de trouver des aliments frais. Un peu moins du tiers (31,3%) des communautés possèdent des commerces où il est possible de trouver des aliments frais. Enfin, 25,0% des communautés sont situées à plus de 20 kilomètres d'un commerce où des aliments frais sont disponibles (12,5% entre 21 et 100 kilomètres et 12,5% à plus de 100 kilomètres).

Lorsque nous comparons l'indice de masse corporelle des adultes vivant dans les communautés selon leur accès aux aliments frais, on remarque que la moyenne de l'indice de masse corporelle tend à augmenter dans les communautés où l'accès aux aliments frais est plus difficile.

Graphique 8. Moyenne de l'indice de masse corporelle¹⁸ des adultes des communautés selon leur accès à des aliments frais



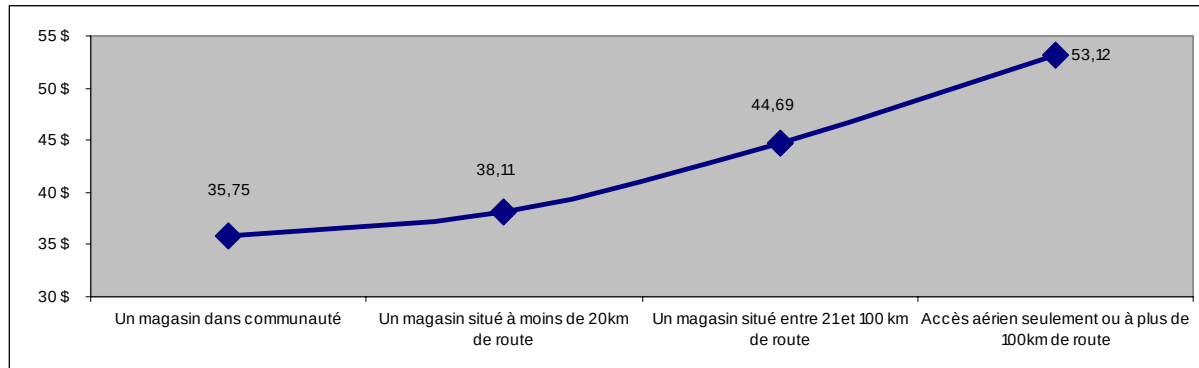
¹⁸ Interprétation de l'indice de masse corporelle

- Moins de 15 = famine
- 15 à 18,5 = maigre
- 18,5 à 25 = corpulence normale
- 25 à 30 = surpoids
- 30 à 35 = obésité modérée
- 35 à 40 = obésité sévère
- Plus de 40 = obésité morbide ou massive

Santé Canada, Le nomogramme de l'indice de masse corporelle (IMC), http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/nutrition/weights-poids/guide-ld-adult/bmi_chart_java-graph_imc_java_f.html

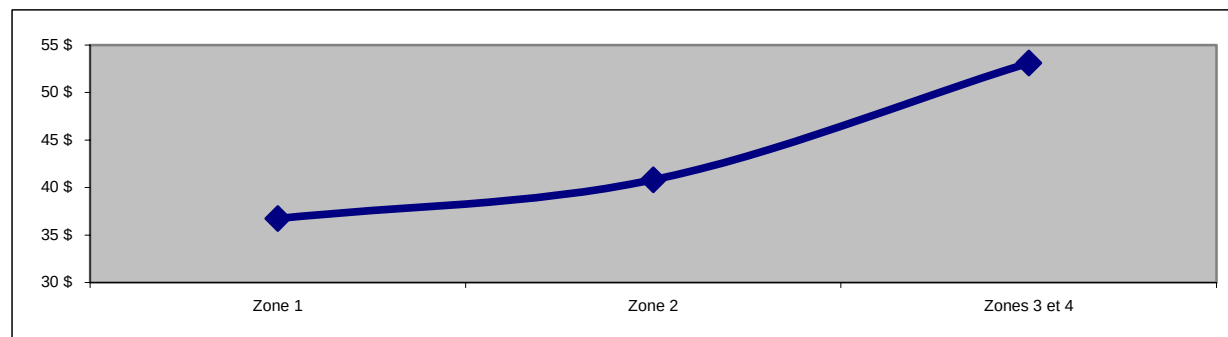
On remarque aussi que la distance à parcourir pour accéder à des aliments frais influence le prix du panier d'épicerie¹⁹. Ainsi, plus les membres d'une communauté doivent parcourir de distance pour acheter des aliments frais, plus le coût de leur panier d'épicerie est élevé.

Graphique 9. Prix du panier d'épicerie selon l'accès à des aliments frais



Il en va de même pour l'isolement géographique. Ainsi, le prix du panier d'épicerie augmente avec l'isolement des communautés.

Graphique 10. Prix du panier d'épicerie selon l'isolement géographique



Note : Les zones 3 et 4 ont été fusionnées étant donné le faible nombre de communautés participantes s'y trouvant.

Les données contenues dans les graphiques 8,9 et 10 nous portent à croire qu'il en coûte plus cher pour s'alimenter sainement dans les communautés davantage isolées. Par conséquent, ceci semble contribuer à l'augmentation de l'indice de masse corporelle des personnes vivant dans ces communautés.

Dans certaines communautés, on offre des services destinés à améliorer l'accès aux aliments frais et à encourager la saine alimentation. Le tableau 10 indique la proportion des communautés qui offrent ces services.

¹⁹ Le panier d'épicerie n'est pas représentatif d'une épicerie normale, mais plutôt l'addition du prix des articles suivants :

- Un pain
- 400g de fromage cheddar
- Une douzaine d'œufs
- Un sac de 10kg de farine
- 4L de lait
- Un pot de 1kg de beurre d'arachides
- Un sac de 10lbs de pommes de terres
- Une boîte de 16 à 19oz de soupe
- Une boîte de 6oz de thon
- Un sac de 5lbs de sucre
- Un sac de 5lbs de pommes

Tableau 10: Communautés offrant des services destinés à améliorer l'accès aux aliments frais et à encourager la saine alimentation

Services offerts	% de communautés
Cours de cuisine	25,0%
Jardins communautaires	12,5%
Cours sur le magasinage à moindres coûts	0,0%
Serres communautaires	0,0%

Le quart (25,0%) des communautés offrent des cours de cuisine à leurs membres tandis que 12,5% disposent de jardins communautaires. Toutes les communautés offrant ce type de service sont situées dans les zones moins isolées (zone 1 et zone 2). Or, ce sont les communautés isolées qui présentent les signes les plus alarmants en terme d'obésité, d'accès aux aliments frais et de prix du panier d'épicerie.

5.3. Aliments traditionnels

Bien que l'accès à des aliments frais soit difficile dans certaines communautés, ces dernières peuvent, en partie, opter pour la consommation d'aliments traditionnels. Par exemple, parmi les aliments traditionnels disponibles dans les communautés, on compte certaines viandes relativement faibles en gras en comparaison de celles offertes dans les épicerie. Le tableau 11 indique la proportion de communautés ayant accès à différents aliments traditionnels et si ces derniers sont propres à la consommation.

Tableau 11: Communautés ou des aliments traditionnels disponibles

Aliments traditionnels	Pourcentage de communautés	Propre à la consommation (n = communautés où l'aliment traditionnel est disponible)		
		Oui	Ne sait pas	Pas de réponse
Orignal	100,0%	80,0%	6,7%	13,3%
Petits fruits	93,8%	86,7%	0,0%	13,3%
Poisson	87,5%	92,9%	0,0%	7,1%
Oie	62,5%	100,0%	0,0%	0,0%
Cerf	56,3%	77,8%	11,1%	11,1%
Caribou	12,5%	100,0%	0,0%	0,0%
Riz sauvage	6,3%	0,0%	0,0%	0,0%

En observant le tableau 11, on remarque que la plupart des communautés ont accès à une certaine variété d'aliments traditionnels. Aucune communauté n'a indiqué d'aliments impropres à la consommation.

6. Perspectives d'emploi et développement économique

En terme d'emploi et de développement économique, les Premières nations sont confrontées à une situation difficile. Selon le Vérificateur général du Canada²⁰, les obstacles auxquels les Premières nations font face dans ce domaine se divisent en trois catégories. Le tableau 12 illustre ces obstacles.

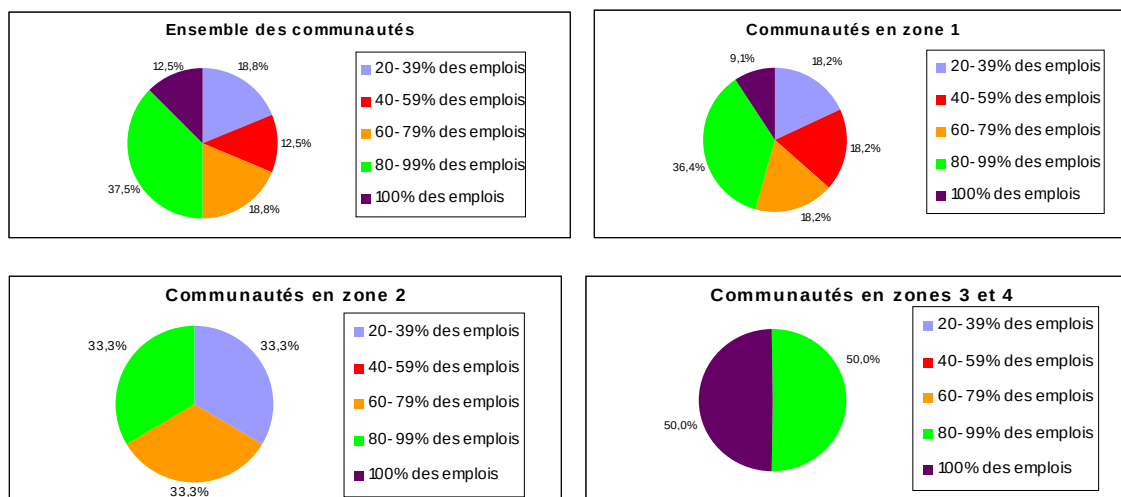
Tableau 12: Obstacles au développement économique

Catégories	Obstacles
La difficulté à accéder aux ressources de développement économique	L'accès aux ressources naturelles est limité. Difficulté à obtenir des capitaux.
La difficulté à accéder aux programmes fédéraux d'aide aux entreprises	Se tenir au courant des exigences associées aux différents programmes constitue un fardeau considérable. Les agents fédéraux qui examinent les projets hésitent à prendre des risques. Le processus d'approbation des projets ne suit pas le rythme des affaires. Les critères de programme sont difficiles à adapter à des projets de développement économique complexes et de grande envergure.
La difficulté résultant de l'approche fédérale en matière de gestion et de développement institutionnel	Les modalités d'exécution prévues dans la Loi sur les Indiens sont pénibles. Manque de ressources pour instaurer des mécanismes institutionnels en temps opportun.

6.1. Emplois

Les perspectives d'emploi dans les communautés sont plutôt faibles dans un contexte où le développement économique est confronté à de nombreux obstacles. À ce sujet, mentionnons que l'ERLSPN 2002 de la région du Québec indique que 51,0% des adultes des communautés n'occupent pas d'emploi. Cette rareté de l'emploi est d'autant plus observable dans les communautés davantage isolées. Dans une grande proportion des communautés, le principal employeur se trouve ainsi à être le Conseil de bande.

Graphique 11. Répartition des communautés selon le pourcentage des emplois qui sont offerts par le Conseil de bande

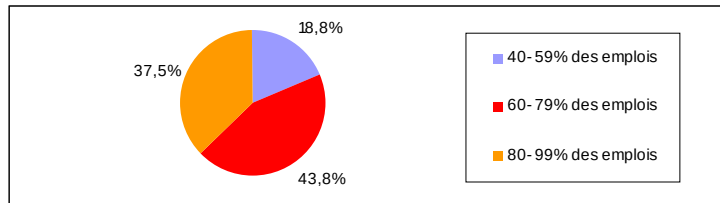


Note : Les zones 3 et 4 ont été fusionnées étant donné le faible nombre de communautés participantes s'y trouvant.

²⁰ Canada (2003 (b))

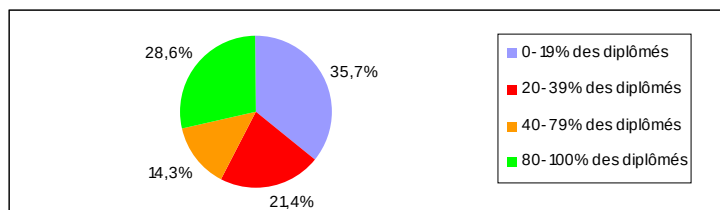
Comme on peut l'observer dans le graphique 11, le Conseil de bande est le principal employeur dans un grand nombre de communautés. Ce phénomène est encore plus vrai dans les communautés isolées. Malgré ces observations, on remarque qu'une partie des emplois offerts dans certaines communautés ne sont pas occupés par des membres des Premières nations.

Graphique 12. Répartition des communautés selon la proportion des emplois qui y sont offerts comblés par des membres des Premières nations



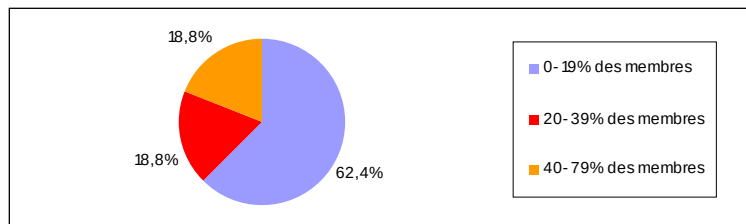
Selon le graphique 12, entre 40% et 80% des emplois sont comblés par des membres des Premières nations dans près des deux tiers des communautés. À première vue, on pourrait expliquer qu'une part des emplois dans les communautés est comblée par des allochtones à cause du manque de ressources humaines qualifiées. À ce sujet, l'ERLSPN 2002 de la région du Québec indique que 49% des adultes des Premières nations vivant dans les communautés n'ont pas complété leur secondaire. Cependant, il ne s'agit pas de l'unique facteur expliquant ce phénomène. Il semble aussi qu'une portion des membres des Premières nations qui ont obtenu un diplôme collégial ou universitaire soient portés à aller travailler à l'extérieur de leur communauté.

Graphique 13. Répartition des communautés selon la proportion de leurs membres diplômés du collégial ou de l'université qui y occupent un emploi



Dans plusieurs communautés, on remarque qu'un bon nombre de membres diplômés du collégial ou de l'université travaillent à l'extérieur de la réserve (ou terre de la Couronne). En faisant fi du niveau de scolarité, on observe la tendance inverse. Dans une majorité de communautés, la plupart des membres (sans distinction de la scolarité) travaillent dans la réserve (ou terre de la Couronne). Ceci porte à croire que des communautés vivent un exode de leurs membres possédant une formation académique plus poussée.

Graphique 14. Répartition des communautés selon la proportion de leurs membres possédant un emploi qui travaillent à l'extérieur de leur communauté (sans distinction de la scolarité des membres)



6.2. Services présents dans les communautés

Le tableau 13 indique la proportion de communautés où différents services sont offerts.

Tableau 13: Communautés offrant divers services

Services offerts	Pourcentage de communautés
Dépanneur	100,0%
Station service	93,8%
Accès par la route toute l'année	93,8%
Centre et services à l'emploi	87,5%
Station de radio communautaire	81,3%
Magasin d'artisanat	75,0%
Restaurant ou café	56,3%
Accès par avion, train ou bateau toute l'année	56,3%
Épicerie	37,5%
Résidence pour personnes âgées	37,5%
Installations écotouristiques	31,3%
Institution bancaire	25,0%
Terrain de camping	25,0%
Musée	25,0%
Sentiers de randonnée et de marche	18,8%
Autre hébergement (ex. Refuges)	18,8%
Marina	18,8%
Hôtel ou motel	12,5%
Station de télévision communautaire	12,5%
Casino	0,0%

7. Éducation

Selon le rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones, l'éducation figure parmi les principaux facteurs à considérer quant à l'atteinte de l'autodétermination des Premières nations :

« La préparation des autochtones pour qu'ils assument toutes les responsabilités liées à l'autonomie gouvernementale doit être considérée comme une priorité essentielle de l'éducation postsecondaire. Au moment historique où se dessine l'autonomie gouvernementale, les autochtones, les gouvernements, les établissements d'enseignement et les organisations professionnelles ont tous un rôle crucial à jouer afin de donner aux nations autochtones et aux collectivités qui les composent les moyens d'exercer l'autonomie gouvernementale. »²¹

Selon l'ERLSPN 2002-2003, la moitié (49%) des adultes des Premières nations vivant sur communauté n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires.

7.1. Programmes d'études postsecondaires

Parmi les communautés participantes à l'enquête, 87,5% gèrent leur propre programme d'études postsecondaires. Ces programmes consistent essentiellement à l'attribution de bourses d'études destinées à couvrir les frais de scolarité, le matériel scolaire et le loyer des étudiants. D'après l'ERLSPN 2002-2003, 6,1% des adultes membres des Premières nations ont obtenu un diplôme universitaire.

²¹ Canada (1996), Volume 3, section 5.9.

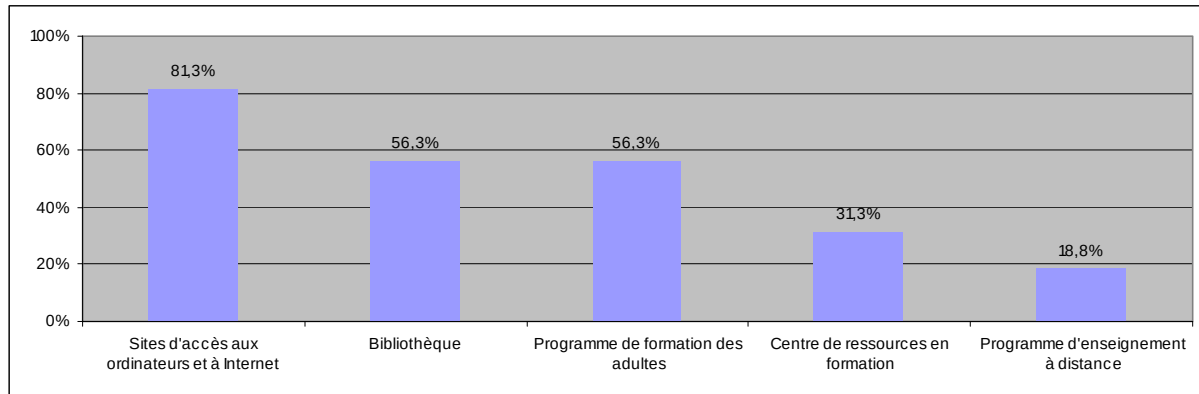
7.2. L'éducation dans les communautés

Services reliés à l'éducation

Pour les membres des Premières nations, il est nécessaire, dans la plupart des cas, de quitter la communauté pour recevoir une formation postsecondaire. Cette réalité est d'autant plus vraie dans les communautés isolées. Or, il est tout de même important de s'assurer que des services reliés à l'éducation soient dispensés à la population vivant dans les communautés.

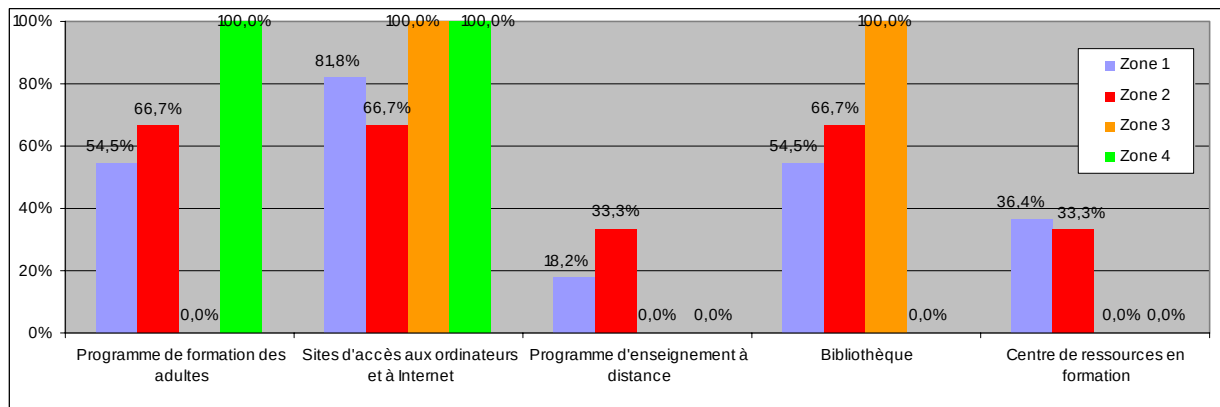
Le graphique 15 indique le pourcentage de communautés qui offrent certains services reliés à l'éducation.

Graphique 15. Communautés offrant certains services reliés à l'éducation



Comme l'indique le graphique 16, la variété des services reliés à l'éducation est plus grande dans les communautés moins isolées.

Graphique 16. Proportion de communautés offrant certains services reliés à l'éducation selon l'isolement géographique

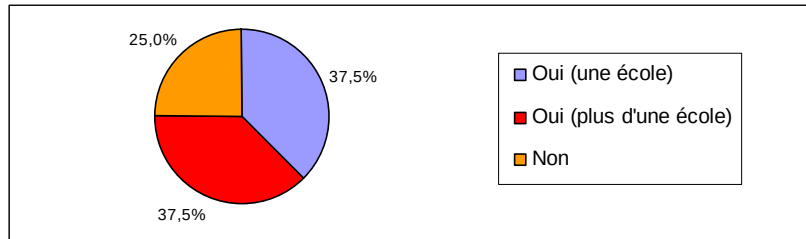


Étonnamment, seulement les communautés les moins isolées (zones 1 et 2) offrent à leurs membres un programme d'enseignement à distance. Or, les communautés isolées bénéficieraient davantage d'un tel programme étant donné leur situation géographique et tous les problèmes de déplacement qui en découlent.

Les écoles dans les communautés

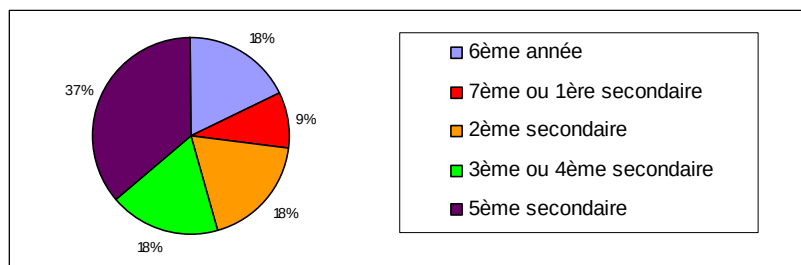
Le graphique 17 indique le pourcentage de communautés possédant une ou plusieurs écoles.

Graphique 17. Communautés possédant une ou plusieurs écoles



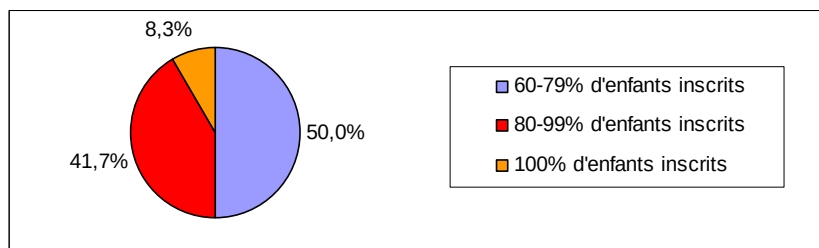
Comme nous pouvons l'observer dans le graphique 17, 25,0% des communautés ne possèdent aucune école. Parmi ces dernières, la totalité est située dans les zones 1 ou 2 et la moitié est de petite taille (moins de 300 habitants). Dans l'ensemble des cas, le contrôle et la gestion des écoles situées dans des communautés sont assumés par les communautés elles-mêmes.

Graphique 18. Répartition des communautés possédant une ou plusieurs écoles selon le plus haut niveau de scolarité offert



À la lumière du graphique 18, on remarque qu'il est possible de compléter ses études secondaires dans plus du tiers (36,4%) des communautés possédant une ou plusieurs écoles. Toujours parmi les communautés possédant une école, une grande proportion des enfants d'âge scolaire du primaire et du secondaire y demeurent pour y être instruits.

Graphique 19. Répartition des communautés possédant une ou plusieurs écoles selon le pourcentage d'enfants d'âge scolaire du primaire et du secondaire inscrits dans les écoles de la communauté.



Politiques et programmes offerts dans les écoles des communautés

En plus d'être un endroit où les enfants reçoivent une instruction, l'école est aussi un lieu privilégié pour transmettre des valeurs, de bonnes habitudes et un style de vie sain. Selon le tableau 14, la promotion d'un style de vie sain ainsi que celle de la langue, de la culture et de la tradition des Premières nations sont enseignés dans la plupart des écoles des communautés. On remarque cependant que les

programmes reliés à l'activité physique et à l'alimentation sont moins répandus, et ce, malgré les problèmes d'alimentation et d'embonpoint qui caractérisent les jeunes membres des Premières nations. À ce sujet, l'ERLSPN indique que 61,8% des adolescents consomment des aliments vides au moins une fois par jour et que 52,3% des enfants souffrent d'embonpoint ou d'obésité.

Tableau 14: Politiques et programmes offerts dans les écoles des communautés

Les écoles de la communauté	% de communautés*
Encouragent un style de vie sain	100,0%
Offrent l'enseignement de la langue des Premières Nations	91,7%
Offrent l'enseignement de la culture et des traditions des Premières Nations	91,7%
Ont une politique en matière d'activité physique	66,7%
Offrent un programme de petits déjeuners	58,3%
Ont une politique en matière de nutrition	58,3%
Offrent un programme de repas du midi	33,3%

Note : Les pourcentages contenus dans ce tableau sont calculés sur l'ensemble des communautés possédant une ou plusieurs écoles sur son territoire.

Petite enfance et éducation

L'encadrement des enfants dès l'âge préscolaire est un gage de leur réussite future. Parmi les effets positifs des programmes d'encadrement préscolaires, mentionnons la diminution des risques de doubler une année scolaire, d'être placé dans une classe d'élèves en difficulté d'apprentissage; ainsi que l'augmentation des chances de décrocher un diplôme d'études secondaires.²²

Les centres de jour et les services de garde sont des endroits où les jeunes d'âge préscolaire peuvent socialiser et développer des aptitudes qui leur seront utiles à l'école. Pour les parents désirant poursuivre ou reprendre leurs études, les responsabilités parentales peuvent constituer un obstacle. Dans cette situation, l'accès à un service de garde est un des moyens pouvant permettre aux parents d'aller à l'école.

Tableau 15: Communautés offrant des programmes et services préscolaires

La communauté offre-t-elle :	% de communautés
Le programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans la communauté	100,0%
Son ou ses propres centres de jour	62,5%
Une halte-garderie en milieu préscolaire dans la communauté	43,8%
L'accès au centre de jour local à l'extérieur de la communauté	43,8%
L'accès aux programmes préscolaires locaux offerts à l'extérieur de la communauté	37,5%
Son service de garde en milieu familial dans la communauté	18,8%

²² Berrueta-Clement, et. al, (1984)

8. Justice, protection et sécurité

8.1. Services de police

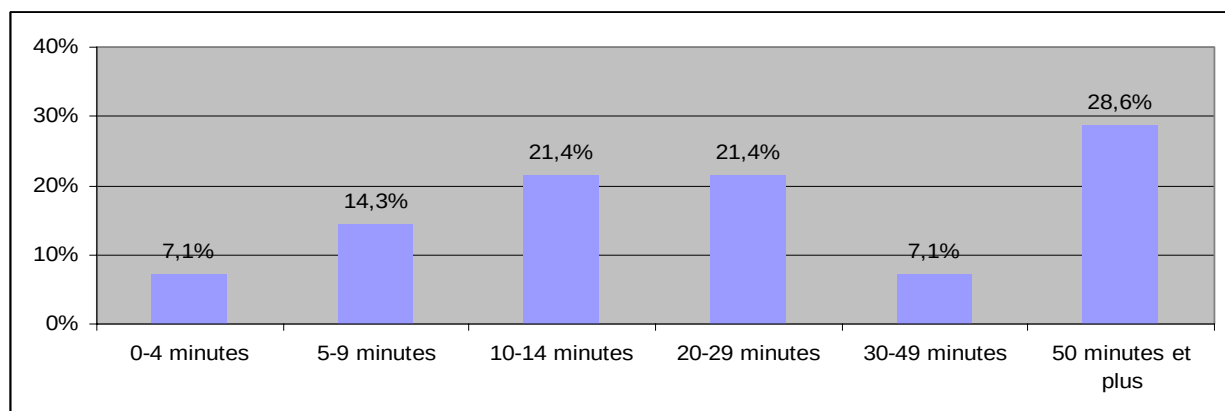
Dans la plupart des cas, les communautés reçoivent des services de police par le biais d'une autorité indépendante et autogérée. Dans certains cas, mais de façon beaucoup plus minime, les communautés reçoivent aussi des services de la part de forces policières des municipalités avoisinantes, de forces policières autochtones à l'échelle provinciale, de forces policières à l'échelle du conseil tribal, de forces policières provinciales (SQ) et fédérales (GRC).

Tableau 16: Communautés recevant des services de police

Services de police reçus par :	% de communautés
Une autorité policière indépendante et autogérée pour la communauté uniquement (ex. Un agent de police de bande)	81,3%
Une force policière municipale	18,8%
Une autorité policière collective des Premières Nations à l'échelle des organismes provinciaux et territoriaux	12,5%
Une autorité policière collective des Premières Nations à l'échelle du conseil tribal	12,5%
Une force policière provinciale (SQ)	6,3%
Une force policière fédérale (GRC)	6,3%

Le temps de réponse des services de police postés à l'extérieur des communautés varie fortement d'une communauté à l'autre. Pour moins de la moitié (42,8%) des communautés, le temps de réponse varie entre 10 minutes et une demi-heure. Le temps de réponse pour plus du quart (28,6%) des communautés est de 50 minutes et plus.

Graphique 20. Répartition des communautés selon le temps de réponse des services de police postés à l'extérieur



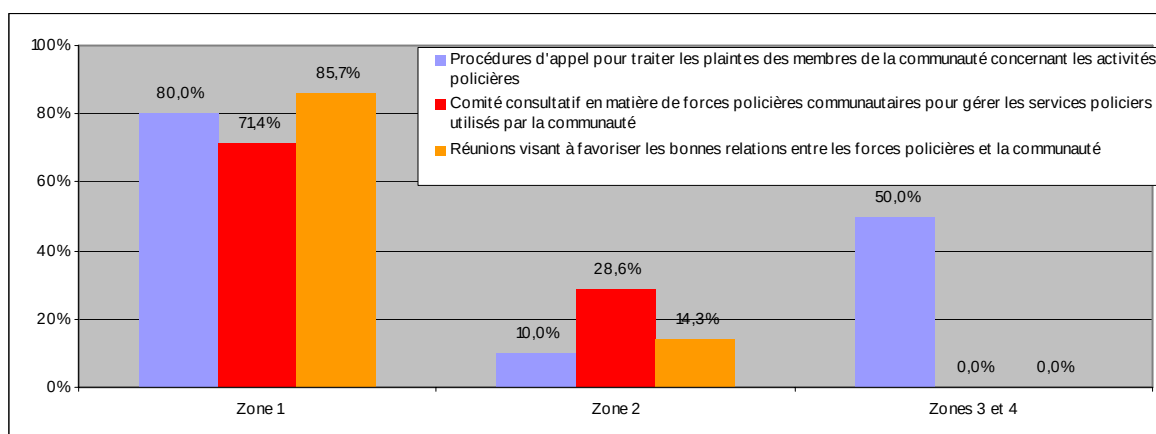
Afin de conserver un lien et de favoriser le dialogue entre les forces policières et les citoyens, certaines communautés se sont dotées de différents moyens.

Tableau 17: Communautés possédant des moyens afin de favoriser le dialogue entre les forces policières et les citoyens

Moyens dont les communautés disposent	% de communautés
Procédures d'appel pour traiter les plaintes des membres de la communauté concernant les activités policières	62,5%
Comité consultatif en matière de forces policières communautaires pour gérer les services policiers utilisés par la communauté	43,8%
Réunions visant à favoriser les bonnes relations entre les forces policières et la communauté	43,8%

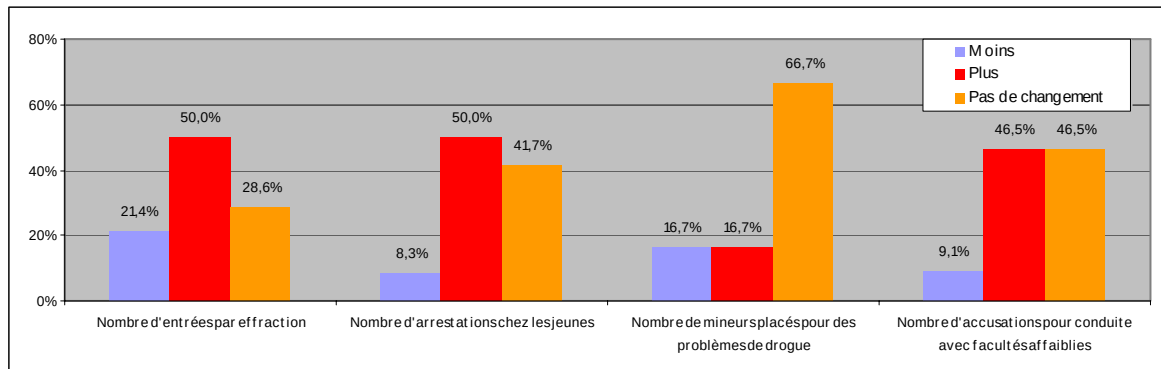
Comme le graphique 21 l'indique, les communautés utilisant des moyens afin de favoriser le dialogue avec les forces policières sont plus nombreuses dans les milieux les moins isolés.

Graphique 21. Communautés possédant des moyens afin de favoriser le dialogue entre les forces policières et la communauté selon l'isolement géographique



8.2. Criminalité dans les communautés

Dans la plupart des communautés, on estime que la criminalité a augmenté ou n'a pas changé dans les cinq dernières années précédant l'enquête. Dans environ la moitié des communautés, on juge que le nombre d'entrées par effraction, le nombre d'arrestations chez les jeunes et le nombre d'arrestations pour conduite avec facultés affaiblies ont augmenté. Dans le cas des placements de mineurs pour des problèmes de drogue, on estime que la situation n'a pas changé dans les deux tiers des communautés (66,7%).

Graphique 22. Répartition des communautés selon l'évolution de la criminalité dans les 5 dernières années précédant l'enquête

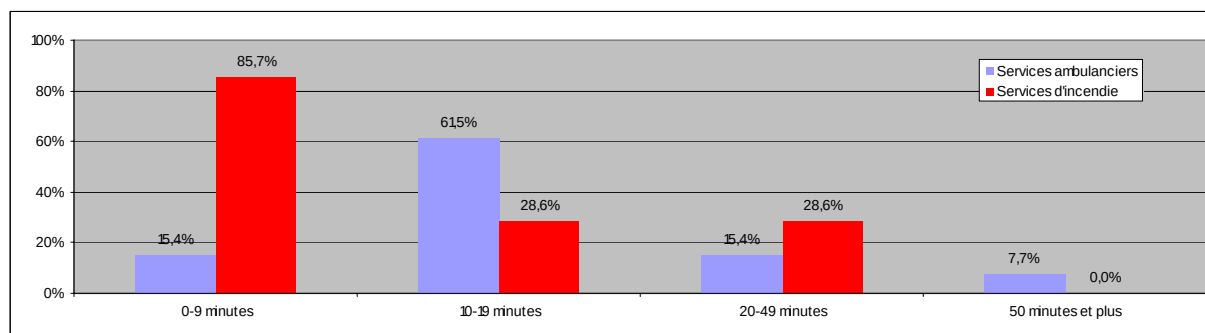
8.3. Services d'urgence

Comme l'illustre le tableau 18, 50% des communautés possèdent un service d'incendie comprenant du personnel formé et 23,1% possèdent une équipe d'intervention d'urgence. Dans le cas des communautés possédant une équipe d'intervention d'urgence, aucune n'a indiqué que les membres de leur équipe étaient entièrement formés pour répondre à un grand éventail de situations d'urgence.

Tableau 18: Communautés possédant des services d'urgence

Services d'urgence disponible	% de communautés
Service d'incendie comprenant du personnel formé posté dans la communauté	50,0%
Équipe d'intervention d'urgence	23,1%
Service ambulancier posté dans la communauté (véhicule et opérateur, qu'il s'agisse de véhicules automobiles ou d'ambulances aériennes)	12,5%

Les communautés possédant un service ambulancier posté sur leur territoire sont peu nombreuses (12,5%). Parmi les communautés n'en possédant pas, 92,9% ont accès à des services ambulanciers provenant de l'extérieur. Dans la moitié (50%) des communautés, on retrouve un service d'incendie. Parmi les communautés n'en possédant pas, 87,5% ont accès à un service d'incendie provenant de l'extérieur.

Graphique 23. Répartition des communautés utilisant des services ambulanciers et des services d'incendie provenant de l'extérieur selon le temps de réponse des services

Note : Les pourcentages contenus dans ce graphique sont calculés sur l'ensemble des communautés qui ne possèdent pas les services locaux

9. Services de santé

Par la Politique sur la santé des Indiens, le Canada s'engage à assurer des soins de santé de qualité aux Premières nations.

« En 1979, est annoncée l'adoption d'une nouvelle politique sur la santé des Indiens prévoyant que la prestation de services non assurés doit reposer sur le jugement professionnel de médecins ou de dentistes. Elle reconnaît également la nécessité d'améliorer les services offerts à la communauté de même que d'établir des relations solides entre le peuple autochtone, le gouvernement fédéral et le système de santé canadien. »²³

Ayant comme objectif d'améliorer l'état de santé des autochtones par des moyens conçus et mis en œuvre par les communautés elles-mêmes, la politique sur la santé des indiens repose sur trois axes principaux.

1. Le développement communautaire, tant sur le plan socioéconomique que sur les plans culturel et spirituel.
2. Le renforcement des relations entre le gouvernement fédéral et les autochtones en ouvrant la communication avec ces derniers et en les encourageant à participer davantage à la planification et à l'exécution des programmes de santé, ainsi qu'à l'établissement du budget qui sera affecté à ces programmes.
3. L'implication du système de santé canadien tant sur le plan préventif que curatif. (Activités touchant la santé publique dans les réserves, la promotion de la santé, la détection et la réduction des dangers pour la santé qui proviennent de l'environnement, le diagnostic et le traitement des maladies ainsi que la réadaptation.)

9.1. Accès aux services de santé

Le tableau 19 indique la proportion des communautés qui ont accès à divers services de santé.

Tableau 19: Services de santé accessibles

Services de santé accessibles quotidiennement	% de communautés	Services de santé accessibles occasionnellement	% de communautés
Des médecins postés dans la communauté tous les jours	18,8%	Des visites de médecins dans la communauté au moins une fois par semaine	50,0%
Des infirmiers(ères) postés dans la communauté tous les jours	87,5%	Des visites infirmiers(ères) dans la communauté au moins une fois par semaine	68,8%
Des dentistes postés dans la communauté tous les jours	25,0%	Des visites de dentistes dans la communauté au moins deux fois par année	18,8%
Des guérisseurs traditionnels postés dans la communauté	31,3%	Des visites de guérisseurs traditionnels dans la communauté au moins deux fois par année	31,3%
Un centre de santé communautaire ou un dispensaire	100,0%	---	---
Une maison de postcure (entre l'hôpital et la maison)	18,8%	---	---
Une résidence / un centre pour personnes âgées	43,8%	---	---
---	---	Des visites d'orthophonistes dans la communauté au moins une fois tous les 3 mois	12,5%
---	---	Des visites de physiothérapeutes dans la communauté au moins une fois tous les 3 mois	6,3%

²³Santé Canada : Histoire de la prestation des services de santé aux peuples des Premières nations et aux Inuits: http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/services/history_histoire_services_f.html

Toutes les communautés possèdent un centre de santé ou un dispensaire. Alors que l'accès à des infirmiers(ères) de façon quotidienne est assez répandu, seulement 18,8% des communautés offrent l'accès quotidien à un médecin et la moitié (50,0%) des communautés offrent l'accès à un médecin une fois par semaine. Le quart des communautés (25,0%) ont accès à un dentiste tout au long de l'année alors que 18,8% reçoivent la visite d'un dentiste au moins deux fois par année.

9.2. Médecine traditionnelle

Parmi l'ensemble des communautés, près du tiers (31,3%) offrent des services de médecine traditionnelle qui sont accessibles par le biais du centre de santé ou d'un programme communautaire.

9.3. Accès aux hôpitaux

Aucune communauté ayant participé à cette enquête ne possède d'hôpital sur son territoire. Pour 64,3% des communautés, un hôpital est accessible à moins de 25 kilomètres de distance. Pour 21,4% des communautés, la distance à parcourir pour atteindre l'hôpital le plus près est de 100 kilomètres ou plus. À l'exception de celles situées en zone 4, toutes les communautés répondantes ont accès à un hôpital par la route toute l'année.

9.4. Autres services de santé offerts

À la lumière du tableau 20, il est possible d'observer que des services de consultation ou de prévention pour la toxicomanie, le diabète, le trouble du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF), le VIH/Sida ainsi que des soins à domicile et communautaires sont disponibles dans l'ensemble des communautés.

Tableau 20: Autres services de santé offerts

Services offerts	% de communautés
Consultations pour alcooliques et toxicomanes	100,0%
Programmes de prévention du diabète	100,0%
Prévention et sensibilisation en matière de TSAF	100,0%
Prévention et sensibilisation en matière de VIH/Sida	100,0%
Soins à domicile et communautaires	100,0%
Consultations en santé mentale	100,0%
Soins prénataux et postnataux	93,8%
Programmes de gestion du diabète	81,3%
Services de diététiciennes et de nutritionnistes	81,3%
Prévention du suicide	81,3%
Programme de traitement de l'alcoolisme et des toxicomanies	62,5%
Programme d'arrêt du tabagisme	62,5%
Établissements de traitement de l'alcoolisme et des toxicomanies	37,5%
Évaluation et diagnostic du TSAF	31,3%
Diagnostic et traitement des personnes présentant des besoins particuliers	31,3%
Programme de traitement en santé mentale	25,0%
Établissements de traitement en santé mentale	6,3%

Enfin, on remarque que les services de consultation, de prévention et de sensibilisation sont beaucoup plus accessibles dans les communautés que les services de traitement.

9.5. Installation permettant de pratiquer des activités physiques

Santé Canada insiste sur le fait que l'activité physique influence grandement la santé des individus.

« L'activité physique améliore la santé et le bien-être; réduit le stress; renforce le cœur et les poumons; augmente le niveau d'énergie; aide à atteindre et maintenir un poids santé; favorise une

philosophie de vie positive. »...« La recherche a démontré que l'inactivité physique constitue un grand facteur de risque de décès prématuré, de maladie chronique et d'invalidité. »²⁴

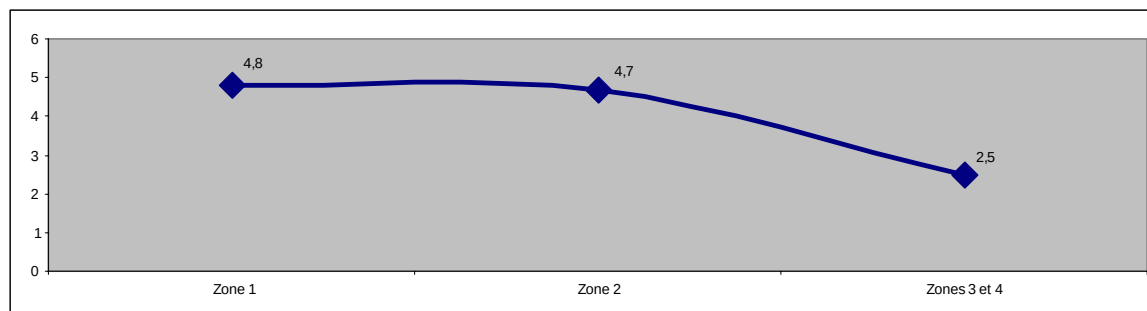
La présence d'installations destinées à la pratique de différentes activités physiques est un facteur qui peut influencer le degré d'activité des gens. En offrant à ses membres une certaine variété d'installations destinées à l'activité physique, on peut s'attendre à ce que plus de gens trouvent une activité qui les intéresse et les motive.

Tableau 21: Installations destinées à l'activité physique offertes

Installations disponibles	% de communautés
Terrain de baseball	75,0%
Patinoire (intérieure ou extérieure)	75,0%
Terrains de basketball ou de volleyball	56,3%
Plage ou zone de natation extérieure	50,0%
Canots, kayaks ou chaloupes	50,0%
Équipements de conditionnement physique (ex. tapis roulants, poids et haltères)	43,8%
Aréna	25,0%
Équipements sportifs (ex. archerie, la crosse)	25,0%
Pistes de course, de marche	18,8%
Piscine (intérieure ou extérieure)	18,8%
Équipements et sentiers de ski	12,5%
Terrain de golf	0,0%

Si on observe le nombre moyen d'installations destinées à l'activité physique dans les communautés selon leur éloignement géographique, on remarque que les communautés qui sont davantage isolées en possèdent moins. Alors que les communautés situées en zones 1 et 2 possèdent en moyenne près de cinq différentes installations, les communautés en zones 3 et 4 en possèdent la moitié moins.

Graphique 24. Nombre moyen d'installations destinées à l'activité physique dans les communautés selon l'isolement géographique.



Note : Le nombre d'installations dans les communautés est calculé en fonction de celles énumérées dans le tableau 21. Les zones 3 et 4 ont été fusionnées étant donné le faible nombre de communautés participantes s'y trouvant.

10. Services sociaux

10.1. Sécurité du revenu

Par son programme d'assistance sociale, le MAINC s'engage à « offrir aux particuliers et aux familles les moyens de satisfaire leurs besoins fondamentaux en nourriture, en vêtements et en logement. »²⁵

²⁴ Santé Canada : http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/physactiv/index_f.html

Présentement, la participation du MAINC aux activités reliées à l'assistance sociale se limite au financement qu'il accorde aux communautés. Ce sont ces dernières qui offrent les prestations et les services aux bénéficiaires.

La Commission royale sur les Peuples autochtones et le Plan d'action du Canada pour les questions autochtones ont tous deux souligné la nécessité de changer l'approche en ce qui concerne la gestion des programmes de la sécurité du revenu dans les communautés. Découlant de ce constat, le MAINC et les Premières nations ont entrepris la réforme de la sécurité du revenu (RSR) en 1998.

« L'objectif global du projet RSR est de transformer le régime d'assistance sociale en vigueur dans les réserves d'un régime de soutien passif à un système de programmation intégrée axé sur des mesures actives, favorisant l'autonomie.

La RSR a pour but de transformer le système de financement du MAINC, qui prévoit maintenant un soutien passif, en un système d'assistance sociale permettant le développement de compétences, la formation et les possibilités d'emploi. »²⁵

Au Québec, la RSR s'est entre autres traduite par la création de la Politique cadre de la sécurité du revenu des Premières nations. Cette politique offre aux communautés qui y adhèrent la possibilité d'ajuster, dans une certaine mesure, le programme de la sécurité du revenu aux réalités locales et d'élaborer des politiques communautaires. Dans le cas des communautés non adhérentes à la Politique cadre de la sécurité du revenu des Premières nations, le programme doit respecter les exigences d'admissibilité et les barèmes établis par la Province. Dans l'ensemble des communautés ayant participé à l'enquête, l'administration du programme de la sécurité du revenu en place est effectuée par le Conseil de bande. La moitié des communautés (50%) ont élaboré des politiques en matière de sécurité du revenu qui leur sont propres.

Dans plus de la moitié des communautés (56,3%), les bénéficiaires de la sécurité du revenu ont reçu des allocations pendant une période ininterrompue de 4 ans ou plus.

Tableau 22: Répartition des communautés selon la période ininterrompue pendant laquelle les bénéficiaires de la sécurité du revenu ont reçu des allocations

Période	Pourcentage de communautés
4 ans et plus	56,3%
2-3 ans	0,0%
18-23 mois	6,3%
7-11 mois	6,3%
4-6 mois	6,3%
Aucune réponse	25,0%

10.2. Programmes et infrastructures propres aux services sociaux

Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations

Le principal objectif du Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations est de fournir le financement nécessaire à la création et à l'administration de refuges destinés à accueillir les victimes de violence familiale. En outre, le programme rembourse les membres des Premières nations qui ont recours aux services offerts dans les refuges. Enfin, il vise aussi à supporter les communautés dans leur lutte contre la violence familiale en encourageant la création de mesures locales.

²⁵ MAINC : Programme d'assistance sociale : http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/soci_f.html

²⁶ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Initiative ECUS (2002), Réforme de la sécurité du revenu (RSR) : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/account/sufa-ecus/02/disp-mont_f.asp?id=isr-rsr

« Le Programme du MAINC pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations est un élément de la politique et des programmes sociaux qui comprennent les services à l'enfance et à la famille, l'aide sociale, les soins aux adultes et la Prestation nationale pour enfants ainsi que d'autres services sociaux portant sur le bien-être individuel et familial. Dans le cadre du Programme de lutte contre la violence familiale, entre 1991-1995, le MAINC a reçu des fonds pour créer des refuges et offrir des services de prévention contre la violence familiale aux Premières nations habitant une réserve. Lorsque l'autorisation de financement de ce programme, accordée par le Cabinet, a expiré en 1995, le MAINC a continué de financer ce programme qu'il considère comme une priorité.²⁷

Parmi les communautés incluses dans l'enquête sur l'influence du milieu, 18,8% possèdent un centre de soins sécuritaire (refuge ou centre de transition pour les victimes de violence) et 56,3% sont situées à moins de 50km d'un tel centre.

Toutes les communautés possédant un centre de soins sécuritaire sont situées en zone 1 et toutes les communautés à moins de 50km d'un centre sont situées en zones 1 ou 2. Il semble donc que les membres des communautés isolées désirant recourir aux services des centres de soins sécuritaires doivent obligatoirement se déplacer vers les milieux moins isolés.

Programmes et infrastructures destinés aux jeunes

En 2001, alors que dans l'ensemble du Québec on compte 3,6 adultes (18 ans et plus) pour 1 mineur (0-17 ans)²⁸, ce rapport est de 1,6 pour 1 chez les Premières nations participantes à ERLSPN. Ceci nous indique que les 0-17 ans constituent une proportion de la population plus importante chez les Premières nations en comparaison à l'ensemble du Québec. De ce fait, la présence d'infrastructure et de programmes destinés au bien-être et à l'encadrement des jeunes n'est pas à négliger au sein des communautés. Le tableau 23 indique la proportion des communautés qui possèdent divers programmes et infrastructures destinés aux jeunes.

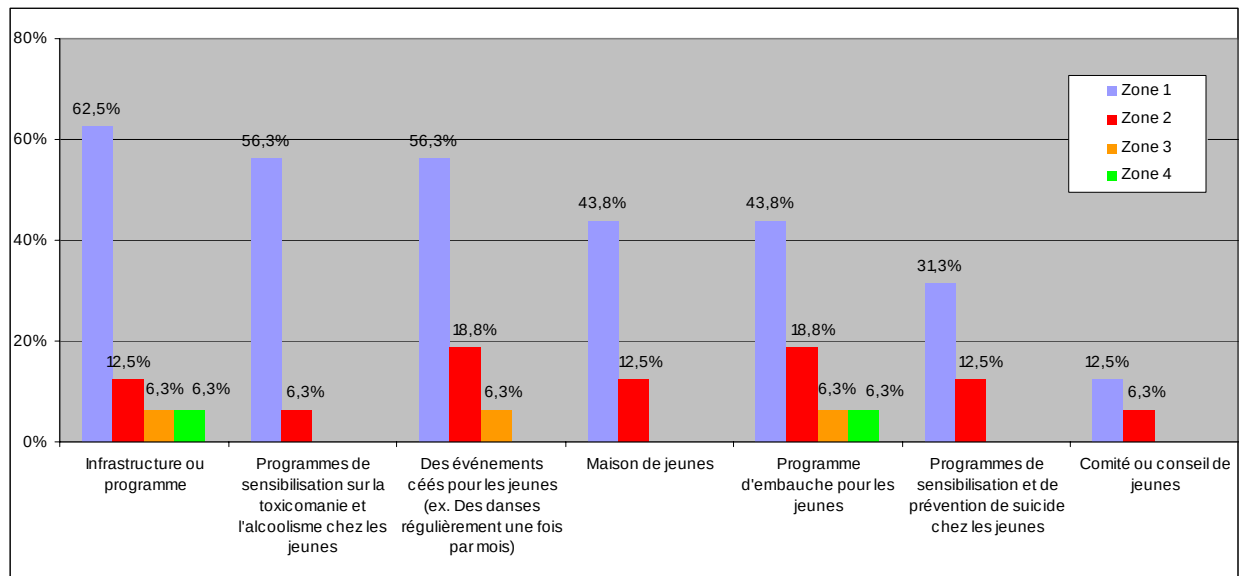
Tableau 23: Communautés possédant des programmes et des infrastructures destinés aux jeunes

Infrastructure ou programme	% de communautés
Programmes de sensibilisation sur la toxicomanie et l'alcoolisme chez les jeunes	87,5%
Maison de jeunes	81,3%
Programmes de sensibilisation et de prévention de suicide chez les jeunes	75,0%
Des événements créés pour les jeunes (ex. des danses régulièrement une fois par mois)	62,5%
Programme d'embauche pour les jeunes	56,3%
Comité ou conseil de jeunes	43,8%
Programme de tutorat pour les jeunes	18,8%

Comme le graphique 25 l'illustre, le degré d'isolement semble avoir une incidence sur le nombre de programmes et d'infrastructures destinés aux jeunes dans les communautés. Ainsi, la proportion de communautés possédant de tels programmes et infrastructures diminue lorsque le degré d'isolement augmente.

²⁷ MAINC : Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations : http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/fvp_f.html

²⁸ Calculé d'après les chiffres de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/201-01.htm

Graphique 25. Communautés possédant des programmes et des infrastructures destinés aux jeunes selon l'isolement géographique

11. Questions d'identité

L'identité peut se définir comme étant la conscience qu'un individu a par rapport à son appartenance à un groupe qui possède des caractéristiques distinctives (langue, valeurs, croyances, pratiques, etc.)²⁹. Les problèmes identitaires sont un incontournable en ce qui a trait à la santé et au bien-être des autochtones. La perte d'identité peut, entre autres, contribuer au développement de différents problèmes psychosociaux. À ce sujet, les travaux de Chandler et Lalonde (1998)³⁰ en Colombie-Britannique ont démontré que les communautés des Premières nations qui ont entrepris concrètement de préserver et de réhabiliter leur culture sont aussi celles qui ont les taux de suicide les plus bas.

11.1. Langue

Selon Dorais, la langue est un facteur important quant à la définition de l'identité. En observant la diminution de l'emploi de l'Inuktitut au profit de l'anglais dans les communautés inuites et en étudiant l'influence de ce phénomène sur l'identité, il conclut que : « Cette identité pourrait possiblement s'éroder très rapidement sans la présence active et utilitaire de la langue. »³¹

Tableau 24: Services offerts par les communautés en matière de langue des Premières nations

Services offerts	% de communautés
Enseignement de la langue autochtone ou immersion à l'école	68,8%
Formation pour les professeurs de langues	25,0%
Enseignement de la langue ou immersion au centre de jour	18,8%
Cours de langue pour les adultes	12,5%
Camps axés sur la langue	12,5%
Politique pour les employés de la communauté en matière d'utilisation de la langue	6,3%

²⁹ Dorais, L.-J. (1995)

³⁰ Chandler, M.J., & Lalonde, C. (1998)

³¹ Dorais, L.-J. (1995), p.304 (Traduction libre)

En observant le tableau 24, on remarque que les services offerts les plus répandus sont adressés aux enfants dans le cadre des activités scolaires. L'enseignement d'une langue autochtone ou l'immersion à l'école sont présents dans un peu plus des deux tiers des communautés (68,8%). Il s'agit du service en matière de langue des Premières nations le plus répandu dans les communautés. Une faible proportion des communautés offrent des cours de langues pour les adultes (12,5%). Enfin, seulement 6,3% des communautés possèdent une politique en matière de l'emploi de la langue pour ses employés.

11.2. Culture et spiritualité

Tout comme la langue, la culture et la spiritualité sont au cœur de la définition de l'identité d'un peuple. Les cultures minoritaires sont mises à rude épreuve dans le contexte actuel de mondialisation. La culture occidentale s'impose partout grâce à l'ampleur de son réseau de distribution et à la convergence des moyens de communications. Ce phénomène peut emmener tranquillement la culture et la spiritualité autochtone à perdre du terrain et à tomber de plus en plus dans l'oubli.

Tableau 25: Communautés offrant des activités culturelles et spirituelles

Activités culturelles	% de communautés
Activités culturelles dans la communauté (ex. pow-wow, festins, potlachs)	87,5%
Cérémonies reflétant les croyances spirituelles de la communauté	62,5%
Enseignements au sujet de la culture partagés avec les membres de la communauté et les autres	50,0%
Ateliers culturels au sujet de l'histoire, la culture et les coutumes de la communauté	43,8%
Centre ou installations conçues spécifiquement pour un usage culturel	25,0%

À la lumière du tableau 25, on remarque que plusieurs communautés offrent des activités culturelles festives et cérémonielles. Les activités visant à transmettre la culture semblent moins populaires.

11.3. Membres des communautés

Population

Parmi l'ensemble des communautés, 81,3% gèrent leur propre liste de membres et 37,5% ont rédigé leur propre code d'appartenance.

Enfants inscrits aux termes du paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens

Depuis l'adoption du projet de loi C-31 en 1985, la Loi sur les Indiens classe les Indiens inscrits selon deux catégories : les personnes inscrites aux termes du paragraphe 6(1) et celles inscrites aux termes du paragraphe 6(2).

« En vertu du paragraphe 6(1), un enfant est admissible au statut d'Indienne ou d'Indien si ses deux parents sont admissibles à l'inscription ou l'étaient au moment de leur décès. En vertu du paragraphe 6(2), l'enfant est admissible à l'inscription si l'un de ses parents est admissible à l'inscription en vertu du paragraphe 6(1) ou l'était au moment de son décès. En conséquence, l'article 6 résulte en la perte de l'admissibilité à l'inscription après deux générations de parents ayant eu des enfants avec une ou un partenaire non inscrit. »³²

³² Condition féminine Canada : Inscription des Indiennes et des Indiens : la question de la paternité non reconnue ou non déclarée : http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubsp/066240842X/200506_066240842X_9_f.html

Tableau 26: Répartition des communautés selon leur pourcentage d'enfants de 15 ans et moins inscrits aux termes du paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens.

Enfants inscrits aux termes du paragraphe 6(2)	% des communautés
Entre 0% et 19%	12,5%
Entre 20% 39%	6,3%
Entre 40% et 59%	25,0%
Entre 60% et 99%	0,0%
100%	25,0%
Aucune réponse	31,3%

Dans la moitié des communautés, on compte entre 40% et 100% des enfants de 15 ans et moins qui sont inscrits aux termes du paragraphe 6(2) de la Loi des indiens.

Rapatriement des enfants placés à l'extérieur de la communauté

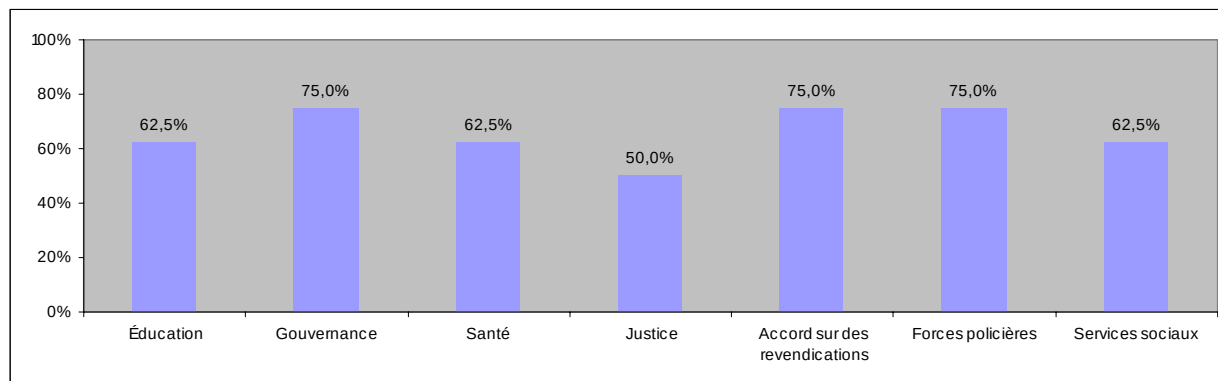
Peu d'études s'attardent au phénomène du placement des enfants autochtones à l'extérieur de leur communauté. Cependant, les résultats sur le sujet indiquent que le recours à des services de préservation de la famille est moins fréquent chez les autochtones que chez les allochtones. Blacstock, Trocmé et Bennet (2004) affirment même que les enfants autochtones pour lesquels un signalement à la protection de la jeunesse a été émis ont deux fois plus de chances de se retrouver en famille d'accueil que les allochtones. Or, 25,0% des communautés sont engagées dans des initiatives visant le rapatriement des enfants adoptés ou déplacés à l'extérieur de leur communauté par les services à l'enfance et à la famille.

12. Gouvernance des Premières nations

12.1. Autonomie gouvernementale

Au moment de l'enquête, la moitié des communautés répondantes négociaient des ententes en vue d'une autonomie gouvernementale pour un meilleur contrôle ou une autorité en matière de rédaction des lois. Le graphique 26 illustre la proportion de communautés qui négocient des ententes dans différents secteurs.

Graphique 26. Pourcentage de communautés qui négocient des ententes en vue d'une autonomie gouvernementale dans différents secteurs

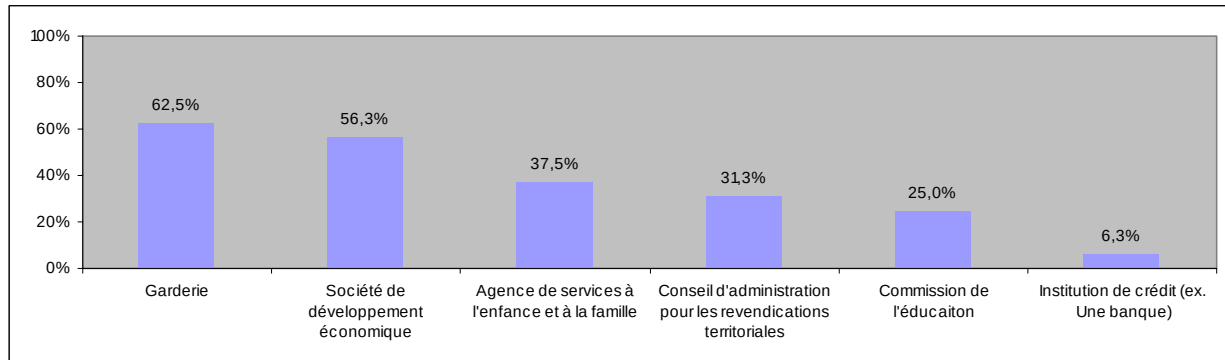


Note : Les pourcentages contenus dans ce graphique sont calculés sur l'ensemble des communautés négociant des ententes.

12.2. Administration

Parmi l'ensemble des communautés participantes à l'enquête, 81,3% voient à la gestion et au contrôle de leur propre centre de santé. Le graphique 27 illustre le pourcentage de communautés qui ont nommé une autorité administrative pour différents organismes.

Graphique 27. Communautés possédant des autorités administratives pour divers organismes



12.3. Information des activités dans les Conseils de bande

Dans la plupart des communautés (93,8%), le Conseil de bande fait régulièrement parvenir à ses membres des mises à jour sur ses activités. Parmi ces communautés, près de la moitié (46,7%) effectuent ces mises à jour à chaque mois, 20% le font de 2 à 6 fois par année, 13,3% le font une fois par année et 20% le font au besoin uniquement.

Afin de faciliter la gouvernance, les conseils de bande peuvent faire appel à différents comités qui les informent sur différentes situations ou différents groupes de gens vivant dans la communauté. Les Conseils de bande de la moitié des communautés (50%) possèdent un comité représentant les jeunes, la moitié (50%) ont un comité représentant les femmes et près des deux tiers (62,5) possèdent un comité d'aînés.

12.4. Représentation des femmes dans les Conseils de bande

En moyenne, les Conseils de bande des communautés sont composés de 5 hommes et de 2 femmes. La plupart des communautés (93,8%) ont un homme comme Grand Chef.

13. Conclusion

Bien que les résultats de cette recherche soient essentiellement basés sur des estimations fournies par les personnes interrogées, il en demeure qu'ils peignent un portrait pas toujours reluisant de la situation dans les communautés des Premières nations du Québec.

Sur plusieurs points, la situation des communautés des Premières nations demeure précaire. Malgré la présence de plusieurs programmes destinés à améliorer les conditions de vie des membres des collectivités, plusieurs problèmes persistent et minent la qualité de vie des résidents.

De nombreuses communautés sont encore aujourd'hui confrontées à des problèmes criants qui minent leur accès à des besoins fondamentaux et à des conditions parfois comparables à celles du tiers monde. Pour toutes ces raisons, les membres des communautés des Premières nations du Québec bénéficient d'une qualité de vie réduite à plusieurs égards. Aussi, un bon nombre des problèmes de santé et des problèmes psychosociaux présents dans certaines communautés peuvent être attribués en partie à un milieu de vie déficient. On a qu'à penser à la difficulté d'accès à un logement décent qui provoque souvent le surpeuplement et ensuite de nombreux problèmes et tensions au sein des ménages. Les déficiences relatives à l'accès à un médecin ou à une saine alimentation peuvent mener à la dégradation de la santé et à tous les problèmes qui y sont rattachés. La dépendance à la sécurité du revenu qui ralentit les efforts déployés afin de valoriser l'éducation et le développement économique. Les problèmes identitaires qui provoquent souvent une désillusion face à l'avenir. Cette énumération n'est pas exhaustive et de nombreux éléments pourraient y être ajoutés.

Tous les problèmes mentionnés dans le paragraphe précédent, et bien d'autres, contribuent grandement à l'effritement de la qualité de vie dans les communautés. Il est nécessaire de les étudier davantage afin de trouver des solutions efficaces en vue de mieux les comprendre et de les prévenir.

14. *Recommandations*

Plans d'urgence

Considérant que :

- Seulement 37,5% des coordonnateurs de plan d'urgence des communautés ont reçu une formation dans le domaine.
- La formation adressée aux coordonnateurs de plan d'urgence n'est plus offerte par le MAINC depuis 2005.

Nous recommandons :

4. Que le MAINC mette à la disposition des communautés le financement nécessaire et durable pour offrir une formation adéquate à leurs coordonnateurs.

Eau potable

Considérant que :

- 25% des communautés ont découvert des traces de polluants dans leur eau potable.
- 68,7% des communautés ne possèdent pas de règlements en matière de protection de l'eau potable.

Nous recommandons :

5. La poursuite du plan d'action pour la gestion de l'eau potable du MAINC qui vise à :
 - o Mettre en vigueur le Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations.
 - o Obliger tous les opérateurs des usines de traitement des eaux à suivre une formation et confier la supervision des réseaux d'alimentation en eau à un opérateur reconnu.
 - o Élaborer un plan de mesures correctives détaillé pour chacune des collectivités des Premières nations aux prises avec de sérieux problèmes liés à la qualité de l'eau.
 - o Former un groupe d'experts qui aura le mandat de présenter des avis sur le cadre de réglementation conçu par tous les partenaires, y compris sur la nouvelle loi.
 - o S'engager clairement à produire des rapports réguliers sur les progrès accomplis.

Source : AINC. http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/j-a2006/2-02757_f.html

Accès au logement

Considérant que :

- 31,3% des communautés ne possèdent pas de projet de logements communautaires malgré leur forte croissance démographique.
- 87,5% des communautés doivent recourir à un système de liste d'attente dans l'attribution des logements.
- 36,7% des communautés, les résidents qui désirent accéder à un logement doivent patienter entre 4 à 6 ans sur une liste d'attente.

Nous recommandons :

6. L'appui du Plan d'action des Premières nations sur le logement de l'APN.,

7. La mise sur pied de mesures destinées à encourager et soutenir les initiatives communautaires de création de logements.

Alimentation

Considérant que :

- La moyenne de l'indice de masse corporelle des résidents est plus élevée dans les communautés où l'accès aux aliments frais est plus difficile.
- La moyenne de l'indice de masse corporelle des résidents est plus élevée dans les communautés où le prix du panier d'épicerie est plus élevé.

Nous recommandons :

8. La mise sur pied d'un programme de financement pour le transport des aliments dans les milieux isolés.
9. La mise sur pied de mesures destinées à encourager et supporter les initiatives communautaires telles que : La chasse communautaire, les jardins communautaires, les serres communautaires, les cuisines collectives et les comptoirs alimentaires.

Emploi et éducation

Considérant que :

- Les autochtones plus scolarisés sont moins nombreux à demeurer dans leur communauté pour y travailler.
- Entre 20% et 40% des emplois dans les communautés sont occupés par des allochtones.

Nous recommandons :

10. La création d'un répertoire centralisé (à inscription libre) des membres des Premières nations possédant une formation académique et des emplois disponibles dans les communautés et les différents organismes des Premières nations.

Enseignement à distance

Considérant que :

- Les communautés qui sont davantage isolées (zones 3 et 4) ne possèdent pas de programme d'enseignement à distance.

Nous recommandons :

1. La consultation des communautés ne possédant pas de programme d'enseignement à distance afin d'identifier leurs besoins pour l'implantation d'un tel programme.

Criminalité

Considérant que :

- Dans la plupart des communautés, on estime que la criminalité a augmenté ou n'a pas changé dans les 5 dernières années.

Nous recommandons :

2. Le renforcement de la prévention du crime à l'aide de subventions communautaires provenant des différents programmes et initiatives de lutte contre le crime.

3. Développer un service de support technique aux communautés désirant rédiger des demandes de subvention.
4. Une mobilisation des différents acteurs impliqués dans la prévention et la répression du crime dans les communautés afin d'identifier les principaux besoins en terme de lutte contre la criminalité.

Accès aux médecins

Considérant que :

- 18,8% des communautés offrent l'accès quotidien à un médecin et que 50% des communautés offrent l'accès à un médecin au moins une fois par semaine.

Nous recommandons :

5. L'application des engagements issus du forum socioéconomique des Premières nations du Québec 2006 qui visent le développement de mesures destinées à mieux encadrer les infirmières dans la législation afin qu'elles puissent prendre en charge certains traitements.

Dépendance à la sécurité du revenu

Considérant que :

- 56,3% des bénéficiaires de la sécurité du revenu ont reçu des allocations pendant une période ininterrompue de 4 ans ou plus dans plus de la moitié des communautés.

Nous recommandons :

6. De promouvoir la Politique cadre de la sécurité du revenu des Premières nations dans les communautés non adhérentes.
7. L'encouragement du développement des champs de compétences nécessaires à l'application de la Politique cadre dans les communautés (psychologie, travail social, counseling et orientation, etc.).

15. Bibliographie

Ouvrages et rapports

APN, 2005

Plan d'action sur le logement des Premières Nations, Assemblée des Premières Nations.

APNQL 2006

Rapport final du forum socio-économique des Premières nations, Agir maintenant...pour l'avenir, Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Berrueta-Clement, et. al., 1984

Changed lives: The effects of the Perry Preschool Program on youths through age 19. Ypsilanti, MI: The High/Scope Press.

Blackstock, C., Trocmé, N. et Bennet, M. 2004

Violence Against Women, 10(8), 901-915.

Canada, 2004 (a)

Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé - Volume 4 : Impacts sur la santé par secteur industriel, Santé Canada, Gouvernement du Canada.

Canada, 2004 (b)

Manuel de la classification des bandes, Direction de la gestion de l'information ministérielle, Direction générale de l'information, Affaires indiennes et du Nord Canada, Gouvernement du Canada.

Canada, 2003 (a)

Rapport de la Vérificatrice générale 2003, Chapitre 6, Bureau de la vérificatrice générale du Canada, Gouvernement du Canada.

Canada, 2003 (b)

Rapport de la Vérificatrice générale 2003, Chapitre 9, Bureau de la vérificatrice générale du Canada, Gouvernement du Canada.

Canada, 2003 (c)

Le chauffage à l'électricité, Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada, Gouvernement du Canada.

Canada, 2002

Le diabète au Canada, 2e édition, Chapitre 6, Agence de santé publique du Canada, Santé Canada, Gouvernement du Canada.

Canada, 1996

Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones, Commission royale sur les Peuples autochtones, Gouvernement du Canada.

Chandler, M. J., & Lalonde, C., 1998

Cultural Continuity as a Hedge Against Suicide in Canada's First Nations. Transcultural Psychiatry, 35(2): 191-219.

CSSPNQL, 2002

Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations du Québec, Rapport des Premières nations vivant dans les communautés.

Dorais, L.-J., 1995

Language, Culture and Identity: Some Inuit Examples. The Canadian Journal of Native Studies 15: 293-308.

SCHL, 2002

Études spéciales sur les résultats du recensement de 1996 : conditions de logement des ménages indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit au Canada, Le point de recherche, Canada, no 55-10.

Sites Internet

Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec

Santé et environnement : Inondation

<http://www.agencesss04.qc.ca/documents/fiches/inondation.html>

Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec

Santé et environnement : Moisissure

<http://www.agencesss04.qc.ca/documents/fiches/moisissure.html>

Affaires indiennes et du Nord Canada

Le logement chez les Premières nations

http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/info/info104_f.html

Affaires indiennes et du Nord Canada

Programme d'assistance sociale

http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/soci_f.html

Affaires indiennes et du Nord Canada

Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations

http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/fvp_f.html

Condition féminine Canada

Inscription des Indiennes et des Indiens : La question de la paternité non reconnue ou non déclarée

http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/066240842X/200506_066240842X_9_f.html

En cas d'accident nucléaire, je sais quoi faire

À propos du risque nucléaire : La radioactivité et ses effets sur la santé

<http://www.urgencenucleaire.qc.ca/radioactivite.php>

Environnement Canada

Sources de pollution : Agriculture

http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/Agriculture-WSFF060110-1_Fr.htm

Environnement Canada

Les effets environnementaux de l'hydroélectricité

http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/Repercussions_environnementales_de_l'energie_hydro-electrique-WS75DA1B8E-1_Fr.htm

Environnement Canada

Sources de pollution : Production d'électricité

http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/Production_d'electricite-WSDC4D330A-1_Fr.htm

Environnement Canada

Sources de pollution : Pétrole

http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/Petrole-WSAE592ACD-1_Fr.htm

Forum environnement : SEME

La pollution par les papetières

http://seme.uqar.qc.ca/menu/cadre_chemin3_niv1_fin.htm

Institut national de santé publique du Québec

Pesticides et pollution agricole

<http://www.inspq.qc.ca/domaines/index.asp?Dom=50&Axe=53>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Directives sur la santé en cas d'incendie de végétation

<http://www.fao.org/docrep/009/a0789f/a0789f10.htm>**Santé Canada**

Histoire de la prestation des services de santé aux peuples des Premières nations et aux Inuits

http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/services/history_histoire_services_f.html**Santé Canada**

Le nomogramme de l'indice de masse corporelle (IMC)

http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/nutrition/weights-poids/guide-lt-adult/bmi_chart_java-graph_imc_java_f.html**Santé Canada**

Vie saine : Activité physique

http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/physactiv/index_f.html**Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Initiative ECUS (2002)**

Réforme de la sécurité du revenu (RSR)

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/account/sufa-ecus/02/disp-mont_f.asp?id=isr-rsr

16. Annexe

16.1. Lettre d'invitation et de consentement

Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations 2002-2003

Questionnaire communautaire sur les facteurs ayant une incidence sur la santé des Premières Nations

INFORMATIONS SUR LE QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire communautaire vise à identifier les facteurs ayant une incidence sur la santé des Premières Nations. Il s'agit d'un ajout à l'Enquête Régionale Longitudinale sur la Santé des Premières Nations (ERLSPN) 2002-2003. Il traite de facteurs communautaires dans le but de compléter les données de l'ERLSPN. Par exemple, l'ERLSPN fournira des données concernant le diabète et la santé des individus. Grâce à ce nouveau questionnaire, les données sur le diabète de l'ERLSPN pourront être analysées plus profondément pour ainsi démontrer si le fait que la communauté possède une patinoire ou des sentiers de marche peut avoir un impact sur le diabète et la santé des individus.

Le questionnaire traite de problématiques communautaires telles que l'environnement, l'éducation, l'emploi, la justice, les programmes de santé et de services sociaux, etc. Il est beaucoup plus court que l'ERLSPN et peut être complété par un ou plusieurs représentants de votre communauté. Seulement un questionnaire complété est nécessaire pour chacune des communautés participantes.

Toutes les informations recueillies à l'aide de ce questionnaire seront conservées et analysées par la Commission de la Santé et des Services Sociaux du Québec et du Labrador (CSSSPNQL). Les mêmes règles de confidentialité de l'ERLSPN seront appliquées.

Nous sollicitons votre précieuse collaboration afin de compléter ce questionnaire. Nous vous demandons, Directeur du Centre de Santé, de signer l'entente jointe si vous acceptez de compléter le questionnaire, et de nous la retourner par télécopieur. Si une résolution du conseil est adoptée à cet effet, elle peut être jointe à cette entente, mais ce n'est pas une obligation. Si vous refusez de compléter le questionnaire, s'il vous plaît informer la Coordonnatrice technique à la recherche, madame Nancy Gros-Louis Mchugh au numéro de téléphone 418-842-1540 poste 238.

Dans le cadre de ce questionnaire, nous vous demandons de fournir des informations au nom de la communauté plutôt que des informations personnelles comme dans le cas de l'ERLSPN. Nous vous suggérons aussi de consulter les différents responsables des secteurs de votre communauté afin d'obtenir toutes les informations nécessaires pour compléter le questionnaire.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le **questionnaire complété d'ici le 20 septembre 2005**.

Si plus d'informations sont nécessaires afin de vous aider à compléter le questionnaire, n'hésitez pas à contacter la coordonnatrice technique à la recherche, Mme Nancy Gros-Louis Mchugh au (418) 842-1540 poste 238.

Protocole d'entente

À l'intention de la :

***Commission de la Santé et des Services Sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
250, Place Michel Laveau
Wendake (Québec)
G0A 4V0***

Consentement de participation de ma communauté (nom de la communauté)
de compléter le questionnaire communautaire sur les facteurs ayant une incidence sur la santé des Premières Nations dans le cadre de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations 2002-03.

Directeur de la Santé

Signature : _____

Date : _____

Conseil de bande/ Représentants

Signature : _____

Date : _____

S.V.P. envoyer l'original par la poste / télécopieur :

CSSSPNQL
Att : Nancy Gros-Louis Mchugh
250, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec)
G0A 4V0

16.2. Questionnaire



ENQUÊTE SUR LES FACTEURS COMMUNAUTAIRES AYANT UNE INCIDENCE SUR LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS



(Pour les communautés ayant participé à l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations (ERS) de 2002-2003)

INSTRUCTIONS : Marquer d'un (X) les réponses qui s'appliquent. Si possible, veuillez fonder vos réponses sur la situation de votre communauté en juillet 2003 ou au moment où l'ERS a été effectuée dans votre communauté (si ces données sont connues).

I. L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

1. La communauté dispose-t-elle d'un **plan d'urgence**¹? Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

SI OUI : les membres et résidents de la communauté ont-ils été mis au courant de l'existence de ce plan par des bulletins d'information ou autres formes de communication de la part de la communauté? Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

2. La communauté dispose-t-elle d'un **Coordonnateur des services d'urgence**? Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

SI OUI : Le coordonnateur des services d'urgence a-t-il **reçu une formation**² pour ce poste? Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

3. Au cours des cinq dernières années, a-t-on **effectué des tests pour vérifier la présence de polluants** dans :

a) l'**eau potable** sur le territoire de la communauté? Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

SI OUI : a-t-on trouvé des polluants dans l'eau potable? Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

SI OUI : quels types de polluants ont été trouvés dans l'eau potable?

Spécifier le ou les type(s) de polluants _____

b) le **sol** sur le territoire de la communauté? Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

¹ Plans d'urgence : au moyen d'un cadre de gestion et de responsabilisation, les bureaux régionaux du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) fournit du financement aux Premières Nations pour l'élaboration de plans de réaction d'urgence en cas d'incendie, d'inondation ou autres situations potentiellement dangereuses.

² Le programme de financement des mesures d'urgence du MAINC fournit aussi une formation aux coordonnateurs des services d'urgence des Premières Nations.

SI OUI : a-t-on trouvé des polluants dans le sol? Oui__ Non__ Ne sait pas__

SI OUI : quels types de polluants ont été trouvés dans le sol?

Spécifier le ou les type(s) de polluants_____

c) la **qualité de l'air** sur le territoire de la communauté? Oui__ Non__ Ne sait pas__

SI OUI : a-t-on trouvé des polluants dans l'air? Oui__ Non__ Ne sait pas__

SI OUI : quels types de polluants ont été trouvés dans l'air?

Spécifier le ou les type(s) de polluants_____

4. Y a-t-il des **règlements** dans la communauté **en matière de protection** :

a) de l'**eau potable** de la communauté? Oui__ Non__ Ne sait pas__

b) **du sol** sur le territoire de la communauté (p. ex. contre les produits chimiques, le pétrole ou autres polluants)? Oui__ Non__ Ne sait pas__

c) de la **qualité de l'air** (p. ex. contre le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre ou autres polluants) Oui__ Non__ Ne sait pas__

5. Y a-t-il des entreprises de la liste suivante **situées dans un rayon de 100 km** de la communauté?

une usine de produits chimiques	Oui__ Non__ Ne sait pas__
une centrale thermique au charbon	Oui__ Non__ Ne sait pas__
une centrale hydroélectrique	Oui__ Non__ Ne sait pas__
une grande exploitation agricole	Oui__ Non__ Ne sait pas__
une mine ou une carrière	Oui__ Non__ Ne sait pas__
une centrale nucléaire	Oui__ Non__ Ne sait pas__
une raffinerie de pétrole	Oui__ Non__ Ne sait pas__
un puits de pétrole ou de gaz naturel	Oui__ Non__ Ne sait pas__
un oléoduc ou un gazoduc	Oui__ Non__ Ne sait pas__
une usine de pâtes et papiers	Oui__ Non__ Ne sait pas__
un silo à grains	Oui__ Non__ Ne sait pas__
des rails de chemin de fer	Oui__ Non__ Ne sait pas__
autres (spécifier)_____	Oui__ Non__ Ne sait pas__

6. Au cours des cinq dernières années, la communauté a-t-elle été aux prises avec **n'importe quelle situation de la liste suivante**?

un déversement de produits chimiques	Oui__ Non__ Ne sait pas__
un tremblement de terre	Oui__ Non__ Ne sait pas__
une inondation	Oui__ Non__ Ne sait pas__

un incendie de forêt Oui__ Non__ Ne sait pas__

une explosion de pétrole ou de gaz naturel Oui__ Non__ Ne sait pas__

7. La communauté possède-t-elle une **usine de traitement d'eau ou une entente avec une municipalité adjacente pour traiter son eau ?**

Oui__ Non__ Ne sait pas__

SI OUI :

a) Répond-elle aux **normes fédérales ou provinciales/territoriales appropriées?**

Oui__ Non__ Ne sait pas__

SI NON :

a) La communauté a-t-elle exercé des pressions auprès du gouvernement en vue d'obtenir une usine de traitement d'eau?

Oui__ Non__ Ne sait pas__

8. Approximativement, pendant combien de temps la communauté a-t-elle été assujettie à un **Avis de faire bouillir l'eau** au cours des cinq dernières années?

Jamais__ de 0 à 24 % du temps__ de 25 à 49 % du temps__

de 50 à 74 % du temps__ de 75 à 99 % du temps__ 100 % du temps__

II. L'HÉBERGEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

1. La communauté dispose-t-elle d'un **projet de logements communautaires?**

Oui__ Non__ Ne sait pas__

2. La communauté dispose-t-elle **des éléments suivants :**

Un capital pour la construction de nouvelles unités de logement (maisons, appartements, etc.)

– provenant de la bande? Oui__ Non__ Ne sait pas__

Un capital pour la construction de nouvelles unités de logement

– provenant des institutions bancaires/de crédit? Oui__ Non__ Ne sait pas__

Un capital pour la construction de nouvelles unités de logement

– provenant de subventions? Oui__ Non__ Ne sait pas__

Des équipes ou des travailleurs du secteur de la construction domiciliaire?

Oui__ Non__ Ne sait pas__

Des parcelles de terrains adéquates?

Oui__ Non__ Ne sait pas__

D'un accès à une expertise technique?

Oui__ Non__ Ne sait pas__

De financement pour l'entretien et les réparations?

Oui__ Non__ Ne sait pas__

3. Dans la communauté, y a-t-il une **liste d'attente pour des unités de logement** (maisons, appartements, etc.)?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

SI OUI :

a) Quel est le **pourcentage de la population adulte en attente de logement**?

0 à 9 % ___ 10 à 19 % ___ 20 à 29 % ___ 30 à 39 % ___
40 à 49 % ___ 50 à 59 % ___ 60 à 69 % ___ 70 et + % ___

b) En moyenne, **quelle est la durée d'attente pour un logement**?

moins de 6 mois ___ de 6 à 11 mois ___ de 12 à 23 mois ___
de 2 à 3 ans ___ de 4 à 6 ans ___ de 7 à 9 ans ___ plus de 10 ans ___

4. Quel est le pourcentage approximatif **de foyers de la communauté dotés des services suivants (inscrire une réponse à chaque) :**

a) Pourcentage de foyers dotés d'électricité :

0 à 19 % ___ 20 à 39 % ___ 40 à 59 % ___ 60 à 79 % ___ 80 à 99 % ___ 100 % ___

b) Pourcentage de foyers dotés de plomberie intérieure :

0 à 19 % ___ 20 à 39 % ___ 40 à 59 % ___ 60 à 79 % ___ 80 à 99 % ___ 100 % ___

c) Pourcentage de foyers dotés d'eau potable :

0 à 19 % ___ 20 à 39 % ___ 40 à 59 % ___ 60 à 79 % ___ 80 à 99 % ___ 100 % ___

5. Quel est le **système de chauffage** de la plupart des unités de logement dans la communauté (**en marquer un**) :

Gaz ___ Huile ___ Propane ___ Électricité (plinthés) ___
Bois ___ Autres (spécifier) _____

6. La communauté fait-elle **un entretien régulier des routes** conformément aux normes écrites formelles (fédérales, provinciales, municipales ou des Premières Nations)?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

7. La communauté est accessible :

par la route, toute l'année ___; par une route d'hiver seulement ___;
pas d'accès par la route ___

8. La communauté **participe-t-elle aux programmes visant à promouvoir l'efficacité énergétique et/ou l'utilisation de sources d'énergie alternatives dans les foyers des Premières Nations?**

Programme de logement novateur (MAINC) Oui___ Non___ Ne sait pas ___
 Programme ÉnerGuide pour les maisons neuves (Ressources naturelles Canada) Oui___ Non___ Ne sait pas ___
 Autres (spécifier)_____ Oui___ Non___ Ne sait pas ___

9. **Quel est le coût annuel du chauffage d'une résidence moyenne dans la communauté?**

Moins de 500 \$/an___ de 500 \$ à 999 \$/an___ de 1000 \$ à 1499 \$/an___
 de 1500 \$ à 1999 \$/an___ de 2000 \$ à 2999 \$/an___ de 3000 \$ à 3999 \$/an___
 4000 \$ ou plus/an___

III. L'ALIMENTATION

1. La communauté **encourage-t-elle l'éducation et la sensibilisation nutritionnelles** à propos de l'importance d'une alimentation saine?

Oui___ Non___ Ne sait pas ___

SI OUI :

Quels sont les **programmes d'éducation et de sensibilisation nutritionnelles** offerts dans la communauté?

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones des réserves (PAPAR) Oui___ Non___ Ne sait pas ___
 Des groupes de soutien à l'allaitement maternel Oui___ Non___ Ne sait pas ___
 Le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) Oui___ Non___ Ne sait pas ___
 Les programmes d'infirmier/infirmière en santé communautaire et des RCS Oui___ Non___ Ne sait pas ___
 Des cuisines communautaires Oui___ Non___ Ne sait pas ___
 Des programmes pour les éducateurs sur le diabète traitant de la nutrition et du régime alimentaire Oui___ Non___ Ne sait pas ___
 Des programmes et services de diététistes ou de nutritionnistes Oui___ Non___ Ne sait pas ___
 Autres (spécifier)_____ Oui___ Non___ Ne sait pas ___

2. Quels endroits offrent des aliments frais du commerce aux résidents de la communauté?
(Si la disponibilité varie selon la période de l'année, fonder votre réponse sur un cas type).

	Un magasin de la communauté tous les jours	Un magasin de la communauté au moins une fois par semaine	Un magasin situé à moins de 20 km de route	Un magasin situé entre 21 et 100 km de route	Accès aérien seulement ou à plus de 100 km de route	Ne sait pas
Fruits frais	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Légumes frais	[]	[]	[]	[]	[]	[]
Viande fraîche	[]	[]	[]	[]	[]	[]

3. **Quel est le coût approximatif type à l'achat** des articles suivants pour les résidents de la communauté (qu'ils soient offerts par un commerce local ou un magasin d'alimentation à l'extérieur de la communauté, selon celui qui vend le moins cher? Si les prix varient au cours de l'année, faire une estimation moyenne).

Un pain	Coût moyen _____	Non disponible _____
400 g de fromage cheddar	Coût moyen _____	Non disponible _____
Une douzaine d'œufs	Coût moyen _____	Non disponible _____
Un sac de 10 kg de farine	Coût moyen _____	Non disponible _____
4 litres de lait (3 sacs)	Coût moyen _____	Non disponible _____
Un pot de 1 kg de beurre d'arachides	Coût moyen _____	Non disponible _____
10 lbs de pommes de terre	Coût moyen _____	Non disponible _____
Une boîte de 16 à 19 on. de soupe	Coût moyen _____	Non disponible _____
Une boîte de 6 on. de thon	Coût moyen _____	Non disponible _____
5 lbs de sucre	Coût moyen _____	Non disponible _____
5 lbs de pommes	Coût moyen _____	Non disponible _____

4. **Les aliments locaux traditionnels suivants sont-ils : a) disponibles au cours de la saison de chasse ou de récolte, et b) propres à la consommation** (p. ex. des avis publics sur la santé ont-ils été émis contre leur consommation)?

Poisson	a) disponible	Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____
	b) bon à consommer	Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____
Caribou	a) disponible	Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____
	b) bon à consommer	Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____
Cerf	a) disponible	Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____
	b) bon à consommer	Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____
Original	a) disponible	Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____
	b) bon à consommer	Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____

Riz sauvage	a) disponible	Oui___ Non___ Ne sait pas___
	b) bon à consommer	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Petits fruits	a) disponibles	Oui___ Non___ Ne sait pas___
	b) bons à consommer	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Oie	a) disponible	Oui___ Non___ Ne sait pas___
	b) bonne à consommer	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Autres (spécifier)	a) disponible	Oui___ Non___ Ne sait pas___
	b) bon à consommer	Oui___ Non___ Ne sait pas___

5. **La communauté offre-elle :**

des cours sur le magasinage à moindres coûts	Oui___ Non___ Ne sait pas___
des cours de cuisine	Oui___ Non___ Ne sait pas___
des jardins communautaires	Oui___ Non___ Ne sait pas___
des serres communautaires	Oui___ Non___ Ne sait pas___

6. À part le programme du Service aérien omnibus du Nord (approvisionnement alimentaire par la poste)³ géré par le MAINC, la communauté a-t-elle pris d'autres arrangements pour **l'achat en vrac d'aliments** en vue de réduire le coût de la nourriture?

Oui___ Non, ou ne s'applique pas___ Ne sait pas___

IV. PERSPECTIVE D'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Parmi **tous les emplois offerts dans la communauté**, environ quel pourcentage représente **des emplois offerts par le conseil de bande de la communauté** (c.-à-d. les postes au bureau du conseil de bande, au centre de santé ou tout autre emploi où le conseil de bande de la communauté est l'employeur)?

0 à 19 % des postes___ 20 à 39 % des postes___ 40 à 59 % des postes___

60 à 79 % des postes___ 80 à 99 % des postes___ 100 % des postes___

Ne sait pas___

2. Parmi **tous les emplois offerts dans la communauté**, environ quel pourcentage de ces postes sont **occupés par des membres des Premières Nations**?

0 à 19 %___ 20 à 39 %___ 40 à 59 %___ 60 à 79 %___ 80 à 99 %___ 100 %___

Ne sait pas___

³ Le MAINC gère le programme du Service aérien omnibus du Nord, aussi connu sous le nom de Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste, qui permet de réduire un peu le coût des aliments dans les communautés éloignées en fournissant du financement à Postes Canada pour le transport aérien de denrées nutritives et périssables.

3. Parmi tous les **membres de la communauté qui ont obtenu un diplôme d'un collège ou d'une université au cours des cinq dernières années**, environ quel pourcentage de ces personnes **occupent présentement un emploi dans la communauté**? (À noter : ne tenir compte que de ceux qui vivaient dans la communauté juste avant de faire leurs études ou pendant cette période d'études.)

0 à 19 % ____ 20 à 39 % ____ 40 à 59 % ____ 60 à 79 % ____ 80 à 99 % ____ 100 % ____
Ne sait pas ____

4. Parmi tous les **membres vivant dans la communauté qui ont un emploi**, environ quel pourcentage de ces personnes travaillent à l'extérieur de la communauté?

0 à 19 % ____ 20 à 39 % ____ 40 à 59 % ____ 60 à 79 % ____ 80 à 99 % ____ 100 % ____
Ne sait pas ____

5. Parmi les membres de la communauté qui travaillent à l'extérieur de la communauté, quelle distance doivent-ils parcourir en moyenne pour atteindre leur lieu de travail (un trajet simple)?

0 à 4 km ____ 5 à 9 km ____ 10 à 19 km ____ 20 à 29 km ____ 30 à 49 km ____
50 à 69 km ____ 70 à 89 km ____ 50 à 69 km ____ Ne sait pas ou impossible à déterminer ____

6. Trouve-t-on les **services suivants dans la communauté**?

Institution bancaire	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Terrain de camping	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Casino	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Dépanneur	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Magasin d'artisanat	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Installations écotouristiques	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Centre et services à l'emploi	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Épicerie	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Station service	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Sentiers de randonnée et de marche	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Hôtel ou motel	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Autre hébergement (p. ex. refuges)	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Marina	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Musée	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Restaurant ou café	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Résidence pour personnes âgées	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Station de radio communautaire	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Station de télévision communautaire	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Accès par la route toute l'année	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____
Accès par avion, train ou bateau toute l'année	Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____

7. **Quel pourcentage des entreprises de la communauté** appartiennent à des membres de la communauté ou au conseil de bande? (Faire un (x) à S/O s'il n'y en a pas)

0 à 19 % __ 20 à 39 % __ 40 à 59 % __ 60 à 79 % __ 80 à 99 % __ 100 % __ S/O __

V. L'ÉDUCATION

1. La communauté **gère-t-elle son propre programme d'études postsecondaires?**

Oui __ Non __ Ne sait pas __

SI OUI : Combien **d'étudiants aux études postsecondaires** étaient soutenus par la communauté en :

1997–1998 __ 2003–2004 __ N/A __

2. La communauté offre-t-elle **les services suivants?**

Programme de formation des adultes	Oui __ Non __ Ne sait pas __
Sites d'accès aux ordinateurs et à l'Internet ⁴	Oui __ Non __ Ne sait pas __
Programme d'enseignement à distance	Oui __ Non __ Ne sait pas __
Bibliothèque	Oui __ Non __ Ne sait pas __
Centre de ressources en formation	Oui __ Non __ Ne sait pas __

3. La communauté **a-t-elle une ou plusieurs écoles?**

Oui (une école) __ Oui (plus d'une école) __
Non (aucune école; passez à la question 7) __ Ne sait pas __

SI OUI aux catégories 'une école' et 'plus d'une école' : **Quel est le plus haut niveau de scolarité offert?**

Maternelle seulement __ De la 1^{ère} à la 5^e année __ 6^e année __
7^e année ou 1^{ère} secondaire __ 2^e secondaire __ 3^e ou 4^e secondaire __
5^e secondaire __ Collège/CÉGEP __ Autre (spécifier) __

4. **Quel pourcentage des enfants d'âge scolaire du primaire et du secondaire sont inscrits** dans les écoles de la communauté par rapport à ceux inscrits dans des écoles de l'extérieur de la communauté?

0 à 19 % __ 20 à 39 % __ 40 à 59 % __ 60 à 79 % __ 80 à 99 % __ 100 % __

⁴ Les sites d'accès aux ordinateurs et à l'Internet peuvent comprendre les cafés Internet, les centres de formation des adultes ou autres installations de services publics dans la communauté où les membres et résidents de la communauté peuvent avoir accès à l'Internet.

5. Les écoles de la communauté:

- a) offrent-elles dans leur programme *l'enseignement de la langue des Premières Nations?*
 Oui___ Non___ Ne sait pas___
- b) offrent-elles dans leur programme *l'enseignement de la culture et des traditions des Premières Nations?*
 Oui___ Non___ Ne sait pas___
- c) encouragent-elles dans leur programme *un style de vie sain?*
 Oui___ Non___ Ne sait pas___
- d) *offrent-elles un :* programme de petits déjeuners Oui___ Non___ Ne sait pas___
 programme de repas du midi Oui___ Non___ Ne sait pas___
- e) *ont-elles une politique en matière de :*
 nutrition Oui___ Non___ Ne sait pas___
 activités physiques Oui___ Non___ Ne sait pas___

6. L'école (ou la plupart des écoles) *sont-elles contrôlées et gérées par la communauté?*

Oui___ Non___ Ne sait pas___

7. La *communauté offre-t-elle les services suivants?*

- Son ou ses propres centres de jour Oui___ Non___ Ne sait pas___
 Son service de garde en milieu familial dans la communauté
 Oui___ Non___ Ne sait pas___
- Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans la communauté
 Oui___ Non___ Ne sait pas___
- Une halte-garderie en milieu préscolaire dans la communauté
 Oui___ Non___ Ne sait pas___
- L'accès au centre de jour local à l'extérieur de la communauté
 Oui___ Non___ Ne sait pas___
- L'accès aux programmes préscolaires locaux offerts à l'extérieur de la communauté
 Oui___ Non___ Ne sait pas___

VI. JUSTICE, PROTECTION ET SÉCURITÉ

1. La communauté *reçoit-elle des services de police par le biais de (répondre Oui ou Non à chaque énoncé) :*

- une autorité policière indépendante et autogérée pour la communauté uniquement
 (p. ex. un agent de police de bande) Oui___ Non___ Ne sait pas___
- une autorité policière collective des Premières Nations : à l'échelle des organismes
 provinciaux et territoriaux Oui___ Non___ Ne sait pas___
- une autorité policière collective des Premières Nations: à l'échelle du conseil tribal
 Oui___ Non___ Ne sait pas___
- une force policière municipale Oui___ Non___ Ne sait pas___

une force policière provinciale ou territoriale Oui___ Non___ Ne sait pas___

une force policière fédérale (GRC) Oui___ Non___ Ne sait pas___

2. Classez tous les services de la liste ci-dessous selon **leur fréquence d'utilisation** (écrire les nombres de 1 à 6 à côté de chaque service applicable - 1 est pour le service le plus souvent utilisé, 6 pour le service le moins utilisé. S'il n'y a que deux services à classer, inscrire 1 pour le service le plus utilisé, 2 pour le service le moins utilisé).

Force policière municipale ___ Force policière provinciale ou territoriale ___

Force policière fédérale (GRC) ___

Autorité policière collective des Premières Nations (OPT) ___

Autorité policière collective des Premières Nations (conseil tribal) ___

Autorité policière individuelle de la communauté ___

3. **Pour les services policiers postés à l'extérieur** de la communauté qui sont utilisés par la communauté (p. ex. municipal), quel est le **temps moyen de réponse à un appel provenant de la communauté? (cocher une réponse)**

0 à 4 min. ___ 5 à 9 min. ___ 10 à 14 min. ___ 15 à 19 min. ___
20 à 29 min. ___ 30 à 49 min. ___ 50 min. et + ___

4. Au cours des cinq dernières années, des changements ont-ils été notés dans :

a) le nombre **d'entrées par effraction** dans la communauté?

Moins d'entrées par effraction ___ Plus d'entrées par effraction ___
Pas de changement ___ S/O ___

S'IL Y A DIMINUTION : Environ à quel pourcentage? (cocher une réponse)

25 % de moins ___ 50 % de moins ___ 75 % de moins ___
100 % (c.-à-d. pas d'effraction) ___

S'IL Y A AUGMENTATION : Environ à quel pourcentage? (cocher une réponse)

25 % de plus ___ 50 % de plus ___ 75 % de plus ___
100 % de plus ou pourcentage plus élevé (au moins le double) ___

b) le nombre **d'arrestations chez les jeunes** dans la communauté?

Moins d'arrestations ___ Plus d'arrestations ___ Pas de changements ___ S/O ___

S'IL Y A DIMINUTION : Environ à quel pourcentage? (cocher une réponse)

25 % de moins___ 50 % de moins___ 75 % de moins___

100 % (c.-à-d. pas d'arrestations chez les jeunes)___

S'IL Y A AUGMENTATION : Environ à quel pourcentage? (cocher une réponse)

25 % de plus___ 50 % de plus___ 75 % de plus___

100 % de plus ou pourcentage plus élevé (au moins le double) ___

c) le nombre d'**enfants ou d'adolescents placés pour des problèmes de consommation et d'abus de drogues?**

Moins de détentions___ Plus de détentions___ Pas de changements___ S/O___

S'IL Y A DIMINUTION : Environ à quel pourcentage? (cocher une réponse)

25 % de moins___ 50 % de moins___ 75 % de moins___

100 % (c.-à-d. aucune arrestation de jeunes)___

S'IL Y A AUGMENTATION : Environ à quel pourcentage? (cocher une réponse)

25 % de plus___ 50 % de plus___ 75 % de plus___

100 % de plus ou pourcentage plus élevé (au moins le double) ___

d) le nombre de membres de la communauté **accusés de conduite avec facultés affaiblies?**

Moins d'accusations pour conduite avec facultés affaiblies___

Plus d'accusations pour conduite avec facultés affaiblies___

Pas de changements___ S/O___

S'IL Y A DIMINUTION : Environ à quel pourcentage? (cocher une réponse)

25 % de moins___ 50 % de moins___ 75 % de moins___

100 % (c.-à-d. pas d'accusations pour conduite avec facultés affaiblies)___

S'IL Y A AUGMENTATION : Environ à quel pourcentage? (cocher une réponse)

25 % de plus___ 50 % de plus___ 75 % de plus___

100 % de plus ou pourcentage plus élevé (au moins le double) ___

5. La communauté possède-t-elle un **service d'incendie comprenant du personnel formé posté dans la communauté** :

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

SI NON :

a) La communauté **a-t-elle accès à des services d'incendie locaux de l'extérieur** situés dans un rayon de 50 km?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

b) Quel est le **temps moyen de réponse** pour que le service d'incendie externe atteigne la Première Nation?

0 à 4 min. ___ 5 à 9 min. ___ 10 à 14 min. ___ 15 à 19 min. ___ 20 à 29 min. ___
30 à 49 min. ___ 50 min. et + ___

6. La communauté dispose-t-elle de **services ambulanciers postés dans la communauté** (véhicule et opérateur, qu'il s'agisse de véhicules automobiles ou d'ambulance aérienne)?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

SI NON :

a) La communauté **a-t-elle accès à des services ambulanciers de l'extérieur** situés dans un rayon de 50 km?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

b) Quel est le **temps moyen de réponse** pour que le service ambulancier externe atteigne la Première Nation?

0 à 4 min. ___ 5 à 9 min. ___ 10 à 14 min. ___ 15 à 19 min. ___ 20 à 29 min. ___
30 à 49 min. ___ 50 min. et + ___

7. La communauté a-t-elle sa propre **équipe d'intervention d'urgence**?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

SI OUI :

Les membres de l'équipe sont-ils entièrement formés pour répondre à un grand éventail de situations d'urgence?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

8. **La communauté :**

a-t-elle un conseil ou un comité consultatif en matière de forces policières communautaires pour gérer les services policiers utilisés par la communauté?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

tient-elle des réunions ou des événements visant à favoriser les bonnes relations entre les forces policières et la communauté?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

dispose-t-elle de procédures et de mécanismes d'appel pour traiter les plaintes des membres de la communauté concernant les activités policières?

Oui___ Non___ Ne sait pas___

VII. LES SERVICES DE SANTÉ

1. La communauté dispose-t-elle **des services de la liste suivante? (répondre Oui ou Non à chaque item):**

Des médecins postés dans la communauté tous les jours	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des visites de médecins dans la communauté au moins une fois par semaine	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des infirmiers et infirmières postés dans la communauté tous les jours	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des visites d'infirmiers et infirmières dans la communauté au moins une fois par semaine	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des visites de physiothérapeutes dans la communauté au moins une fois tous les 3 mois	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des visites d'orthophonistes dans la communauté au moins une fois tous les 3 mois	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des dentistes postés dans la communauté tous les jours	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des visites de dentistes dans la communauté au moins deux fois par année	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des guérisseurs traditionnels postés dans la communauté	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des visites de guérisseurs traditionnels dans la communauté au moins deux fois par année	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Un centre de santé communautaire	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Une maison de postcure (entre l'hôpital et la maison)	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Une résidence pour personnes âgées/un centre pour personnes âgées	Oui___ Non___ Ne sait pas___

Commentaires : _____

2. Des **services de guérison traditionnelle sont-ils accessibles** par le biais du centre de santé ou d'un programme de santé communautaire?

Oui___ Non___ Ne sait pas___

3. La communauté a-t-elle un **hôpital**?

Oui___ Non___ Ne sait pas___

a) **SI NON** : à quelle distance est situé l'hôpital le plus près?

0 à 24 km___ 25 à 49 km___ 50 à 74 km___ 75 à 99 km___ 100 km et +___

b) **SI NON** : l'hôpital est-il accessible par :

la route, toute l'année___ la route, une partie de l'année___ les airs seulement___

4. Parmi les services de santé suivants, quels sont les services offerts par la Première Nation? (répondre Oui ou Non à chaque item)

Consultations pour alcooliques et toxicomanes	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Programme de traitement de l'alcoolisme et des toxicomanies	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Établissements de traitement de l'alcoolisme et des toxicomanies	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Programmes de prévention du diabète	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Programmes de gestion du diabète	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Services de diététiciennes et de nutritionnistes	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Prévention et sensibilisation en matière de TSAF	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Évaluation et diagnostic du TSAF	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Prévention et sensibilisation en matière de VIH/SIDA	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Prévention du suicide	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Soins à domicile et communautaires	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Consultations en santé mentale	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Programme de traitement en santé mentale	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Établissement de traitement en santé mentale	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Soins prénataux et postnataux	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Programme d'arrêt du tabagisme	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Diagnostic et traitement des personnes présentant des besoins particuliers	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Orthophoniste	Oui___ Non___ Ne sait pas___

Commentaires : _____

5. La communauté met-elle les *installations suivantes* à la disposition des membres de la communauté? (répondre Oui ou Non à chaque item)

Aréna	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Terrain de baseball	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Courts de basketball ou de volleyball	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Plage ou zone de natation extérieure	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Canots, kayaks ou chaloupes	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Équipements de conditionnement physique (p. ex. tapis roulants, poids et haltères)	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Terrain de golf	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Patinoire (intérieure ou extérieure)	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Équipement et sentiers de ski	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Équipements sportifs (p. ex. archerie, la crosse)	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Pistes de course, de marche	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Piscine (intérieure ou extérieure)	Oui___ Non___ Ne sait pas___

Commentaires : _____

VIII. LES SERVICES SOCIAUX

1. La communauté ***gère-t-elle ses propres programmes de soutien du revenu*** (aide sociale, soutien aux personnes handicapées, etc.)?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

2. Parmi les membres de la communauté bénéficiant d'un soutien du revenu, ***pendant environ combien de temps ont-ils reçu ces allocations? (cocher une seule réponse)***

Moins de 1 mois ___ De 1 à 3 mois ___ De 4 à 6 mois ___ De 7 à 11 mois ___

De 12 à 17 mois ___ De 18 à 23 mois ___ De 2 à 3 ans ___ 4 ans et plus ___

3. La communauté a-t-elle élaboré ***ses propres politiques en matière de soutien du revenu***?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

4. Existe-t-il ***un centre de soins sécuritaires***, comme un refuge ou un centre de transition pour les victimes de violence :

dans la communauté? Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

dans un rayon de 50 km de la communauté? Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

5. La communauté dispose-t-elle de l'un ou l'autre des ***éléments indiqués dans la liste suivante*** :

maison de jeunes	Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___
comité ou conseil de jeunes	Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___
programmes de sensibilisation sur la toxicomanie et l'alcoolisme chez les jeunes	Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___
programme d'embauche pour les jeunes	Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___
des événements créés pour les jeunes (p. ex. des danses régulièrement une fois par mois)	Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___
programme de tutorat pour les jeunes	Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___
programmes de sensibilisation et de prévention du suicide chez les jeunes	Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

IX. DES QUESTIONS D'IDENTITÉ

1. Parmi les services suivants, **quels sont les services offerts par la communauté en matière de langues des Premières Nations** :

Des cours de langue pour les adultes	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des camps axés sur la langue	Oui___ Non___ Ne sait pas___
L'enseignement de la langue ou l'immersion à l'école	Oui___ Non___ Ne sait pas___
L'enseignement de la langue ou l'immersion au centre de jour	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Une formation pour les professeurs de langues	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Une politique pour les employés de la communauté en matière d'utilisation de la langue	Oui___ Non___ Ne sait pas___

2. Parmi les activités suivantes, **quelles sont les activités proposées par la communauté en rapport avec la culture et les traditions des Premières Nations?**

Des cérémonies reflétant les croyances spirituelles de la communauté	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des activités culturelles dans la communauté (p. ex. des pow-wow, festins, potlachs)	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des enseignements sur la culture partagés avec les membres de la communauté et les autres	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Des ateliers culturels sur l'histoire, la culture et les coutumes de la communauté	Oui___ Non___ Ne sait pas___
Un centre ou des installations culturelles conçues spécifiquement pour un usage culturel	Oui___ Non___ Ne sait pas___

3. La communauté est-elle engagée dans des initiatives visant à **'rapatrier' les enfants et les jeunes qui ont été adoptés auparavant à l'extérieur de la communauté ou déplacés par les services à l'enfance et à la famille** (leur faire reprendre contact avec leur communauté des Premières Nations d'origine)?

Oui___ Non___ Ne sait pas___

SI OUI : au cours des cinq dernières années, environ combien d'enfants et de jeunes ont ainsi été 'rapatriés' ou sont en voie d'être 'rapatriés'?

0 à 4___ 5 à 9___ 10 à 19___ 20 à 29___ 30 ou plus___

4. La communauté **gère-t-elle sa propre liste de membres?** Oui___ Non___ Ne sait pas___

5. La communauté **a-t-elle rédigé son propre code d'appartenance?**

Oui___ Non___ Ne sait pas___

6. Approximativement, quel pourcentage des enfants (âgés de 15 ans et moins) vivant maintenant dans la communauté sont inscrits **aux termes du paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens**⁵?

0 à 19 % ____ 20 à 39 % ____ 40 à 59 % ____ 60 à 79 % ____ 80 à 99 % ____ 100 % ____

X. LA GOUVERNANCE DES PREMIÈRES NATIONS

1. Le conseil ou gouvernement de la communauté ***négoce-t-il présentement des ententes en vue d'une autonomie gouvernementale*** pour un meilleur contrôle ou une autorité en matière de rédaction des lois?

Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____

SI OUI : dans quels secteurs? Cocher tous les secteurs qui s'appliquent.

Éducation ____ Gouvernance ____ Santé ____ Justice ____

Accord sur des revendications territoriales ____ Forces policières ____

Services sociaux ____ Autres ____

2. La communauté ***voit-elle à la gestion et au contrôle de son propre centre de santé?***

Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____

3. Le conseil ou gouvernement de la communauté a-t-il ***nommé une autorité administrative dans chacun des organismes suivants?*** (inscrire Oui ou Non à chaque énoncé)

Agence de services à l'enfance et à la famille Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____

Garderie Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____

Société de développement économique Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____

Commission de l'éducation Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____

Conseil d'administration pour les revendications territoriales
Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____

Institution de crédit (p. ex. une banque) Oui ____ Non ____ Ne sait pas ____

⁵ *Conformément aux Affaires indiennes, un enfant peut être inscrit en vertu de l'article 6(1) si ses deux parents sont des Indiens inscrits. Un enfant peut être inscrit aux termes du 6(2) si un de ses parents est inscrit aux termes du paragraphe 6(1) et que l'autre n'a pas le statut d'Indien. Un enfant ne peut être inscrit si un de ses parents est inscrit aux termes du paragraphe 6(2) et que l'autre n'a pas le statut d'Indien.

4. Le conseil ou gouvernement de la communauté fait-il régulièrement parvenir aux membres **des informations mises à jour sur les activités du Chef et du conseil** (p. ex. par des bulletins d'information)?

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

SI OUI : ces mises à jour sont-elles diffusées :

Chaque jour ___ Une fois/semaine ___ Une fois/mois ___ Tous les deux mois ___

2 à 5 fois/année ___ Une fois/année ___ De temps en temps, si requis ___

5. Le conseil ou gouvernement de la communauté **reçoit-il des informations de l'un ou l'autre des organismes suivants?**

Conseil, comité ou groupe des jeunes

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

Conseil, comité ou groupe des aînés

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

Conseil, comité ou groupe des femmes

Oui ___ Non ___ Ne sait pas ___

6. Actuellement, combien de conseillers municipaux et de membres du conseil de bande ou gouvernement de la communauté sont **des hommes? Combien sont des femmes?**

a) Nombre d'**hommes** conseillers ou membres du gouvernement ___

b) Nombre de **femmes** conseillères ou membres du gouvernement ___

7. Présentement, le Chef (leader de la communauté) est-il une femme ou un homme?

Femme ___ **Homme** ___

XI. QUESTIONS DE SYNTHÈSE

1. Parmi tous les domaines couverts dans cette enquête (environnement, habitation et infrastructures, alimentation, emploi, développement économique, éducation, justice, protection et sécurité, santé, services sociaux, questions d'identité et de gouvernance), ***lequel ressort comme celui ayant la plus grande incidence sur la santé des Premières Nations?***

2. ***De quelle façon cet enjeu peut-il être abordé*** en vue d'améliorer la santé des Premières Nations?

3. Pouvez-vous penser à ***d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé des Premières Nations?*** Si oui, quels sont-ils?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!